

RAPPORT D'ACTIVITE

2025

Assemblée Générale du 20 juin 2026

A l'EANM Castrais, Castres



SOMMAIRE

RAPPORT MORAL

p. 4

L'ASSOCIATION

- ⇒ Cartographie des établissements et services p.7
- ⇒ Organisation associative et dispositif de gestion p.8

LA VIE ASSOCIATIVE

- ⇒ Gouvernance associative p.10
- ⇒ Participations officielles p.10
- ⇒ Travaux réalisés avec la Fédération APAJH p.12

LE SIEGE SOCIAL

- ⇒ Identification p.14
- ⇒ Activités du siège p.15
- ⇒ Ressources humaines p.16
- ⇒ Qualité de Vie et des Conditions de Travail p.18
- ⇒ Développement des compétences p.20
- ⇒ Démarche qualité p.21
- ⇒ Sécurité et entretien du cadre bâti p.23
- ⇒ Systèmes d'information p.24

RAPPORT FINANCIER

- ⇒ Rapport du Conseil d'Administration p.28
- ⇒ Bilan au 31/12/2025 – Actif p.31
- ⇒ Bilan au 31/12/2025 – Passif p.32
- ⇒ Compte de résultat p.33

AXES DU PROJET ASSOCIATIF : DECLINAISONS OPERATIONNELLES 2025

- ⇒ La numérique dans la vie associative p.36
- ⇒ Bilan 2025 de la convention de collaboration scientifique « recherches actions collaboratives » INKIPIT-APAJH-COMUE p.38
- ⇒ L'accessibilité universelle, pour une école inclusive p.41
- ⇒ Pour la prévention des risques professionnels et une meilleure intégration des salariés p.42
- ⇒ Le dispositif Qualiscope et les résultats des évaluations de la qualité des établissements et services de l'APAJH du Tarn p.44
- ⇒ La responsabilité sociale de l'association : Premier bilan de la chaufferie Biomasse p.45

RAPPORT MORAL

RAPPORT MORAL SUR LA SITUATION DE L'APAJH DU TARN EN 2025 ET PERSPECTIVES 2026

La raison d'être de l'APAJH du Tarn est d'agir pour une société inclusive, en améliorant concrètement la qualité de vie des personnes en situation de handicap, en favorisant leur autonomie, leur autodétermination et leur participation pleine et entière à la vie de la cité. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de porter des projets. Notre association en développe de nombreux, même si, malheureusement, tous ne peuvent être menés à bien.

Parmi les réalisations marquantes de l'année écoulée, la construction de la blanchisserie et de la chaufferie biomasse à Saint-Sulpice, inaugurées en mai 2025, constitue un investissement majeur. La blanchisserie, auparavant installée dans les locaux de la MAS Lucie Nouet, a été transférée dans un bâtiment neuf, plus fonctionnel, offrant de meilleures conditions de travail aux agents polyvalents et aux salariés de l'ESAT Valérie Bonafé, qui exploite cette activité.

Dans un même temps, afin de répondre aux besoins énergétiques de cette nouvelle infrastructure et de la MAS Lucie Nouet, une chaufferie biomasse a été mise en service. Alimentée exclusivement par des copeaux de bois, elle traduit notre volonté de réduire significativement notre impact environnemental, en privilégiant une énergie renouvelable, tout en maîtrisant et en diminuant nos coûts de consommation énergétique. Cette réalisation s'inscrit pleinement dans notre démarche RSO (Responsabilité Sociale des Organisations).

Cette inauguration a également offert à l'ESAT Valérie Bonafé une belle opportunité de présenter l'ensemble de ses activités commerciales, en valorisant le savoir-faire et le professionnalisme de ses équipes, tout en allant à la rencontre de futurs clients potentiels. Cette journée a par ailleurs été l'occasion de mettre à l'honneur Thomas, agent polyvalent de l'ESAT Valérie Bonafé, travaillant à l'Unité de Production Culinaire des Fournials, distingué par le premier prix du concours régional de pâtisserie organisé par Sodexo.

La convention de collaboration scientifique, conclue en 2023 avec INKIPIT (anciennement école Saint-Simon) et la communauté d'universités de Toulouse, s'est poursuivie en 2025. Cette collaboration vise à approfondir la compréhension des dynamiques relationnelles et spatiales des personnes en situation de handicap, notamment dans un contexte de désinstitutionnalisation, et à alimenter une réflexion commune sur l'évolution des pratiques et des politiques d'inclusion.

S'agissant des projets en développement, nous avons étudié l'opportunité de répondre à un appel à projet de l'ARS Occitanie pour la création d'une MAS dans le sud du Tarn. Des administrateurs et des professionnels, accompagnés d'une architecte, ont rencontré plusieurs élus locaux afin d'explorer les possibilités d'implantation, notamment dans des bâtiments existants. Toutefois, les conditions financières finalement arrêtées se sont révélées très insuffisantes au regard des exigences du cahier des charges. Le conseil d'administration a donc pris la décision, par prudence, de ne pas donner suite à ce projet, afin de ne pas exposer l'association à des risques importants (une position également adoptée par la Fédération APAJH).

Un autre projet structurant a fortement mobilisé les équipes : depuis 2023, nous travaillons à la création d'une véritable résidence inclusive destinée aux personnes bénéficiant d'une orientation délivrée par la MDPH, en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM). Un premier scénario a été abandonné au profit d'une solution plus équilibrée économiquement. Le partenariat engagé avec le contractant général Abelha, émanation du bailleur social SOLIHA, a permis d'aboutir à un projet conforme à nos objectifs d'autonomie et d'inclusion. Le permis de construire, accordé en décembre 2025, prévoit la réalisation de 23 appartements en centre-ville de Réalmont. Les travaux pourront débuter à l'issue des délais de recours.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par le lancement du travail préparatoire à l'élaboration du projet associatif 2026/2030. Trois groupes de travail ont été constitués, portant respectivement sur les personnes accompagnées, les professionnels, et la vie associative et sa gouvernance. L'ensemble des parties prenantes a été invité à contribuer à cette réflexion : personnes accompagnées, professionnels, administrateurs, adhérents, familles et partenaires.

Ce projet associatif constitue le socle de notre action pour les années à venir :

- Répondre aux besoins et aux aspirations des personnes accompagnées, notamment en matière d'autodétermination et d'inclusion dans la vie sociale ;
- Permettre aux professionnels de s'épanouir dans leurs missions ;
- Garantir une gouvernance associative harmonieuse, gage de la pérennité de notre structure.

Vous aurez, dans quelques instants, l'occasion de vous exprimer sur ce projet avant qu'il ne soit soumis au vote.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des personnes qui se sont engagées dans ce travail exigeant : personnes accompagnées, professionnels, administrateurs, familles et proches.

Au-delà de ce projet structurant, la vie de l'APAJH du Tarn se poursuit avec engagement et détermination. Je souhaite, pour conclure, renouveler ma profonde gratitude à tous les professionnels et bénévoles qui contribuent, chaque jour, à faire vivre et à porter l'avenir de notre association.

M. Denis CADAUX,
Président de l'APAJH du Tarn

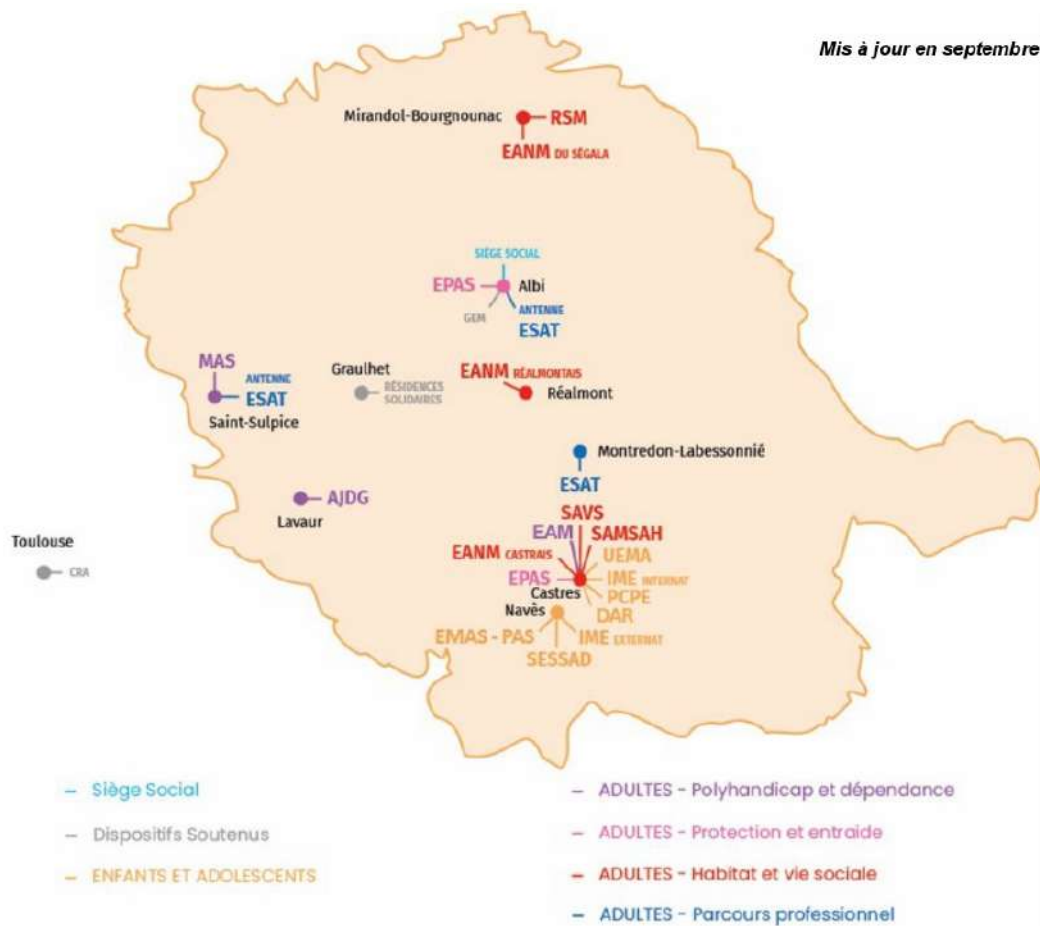
L'ASSOCIATION

⇒ CARTOGRAPHIE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

⇒ ORGANISATION ASSOCIATIVE ET DISPOSITIF DE GESTION

→ CARTOGRAPHIE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

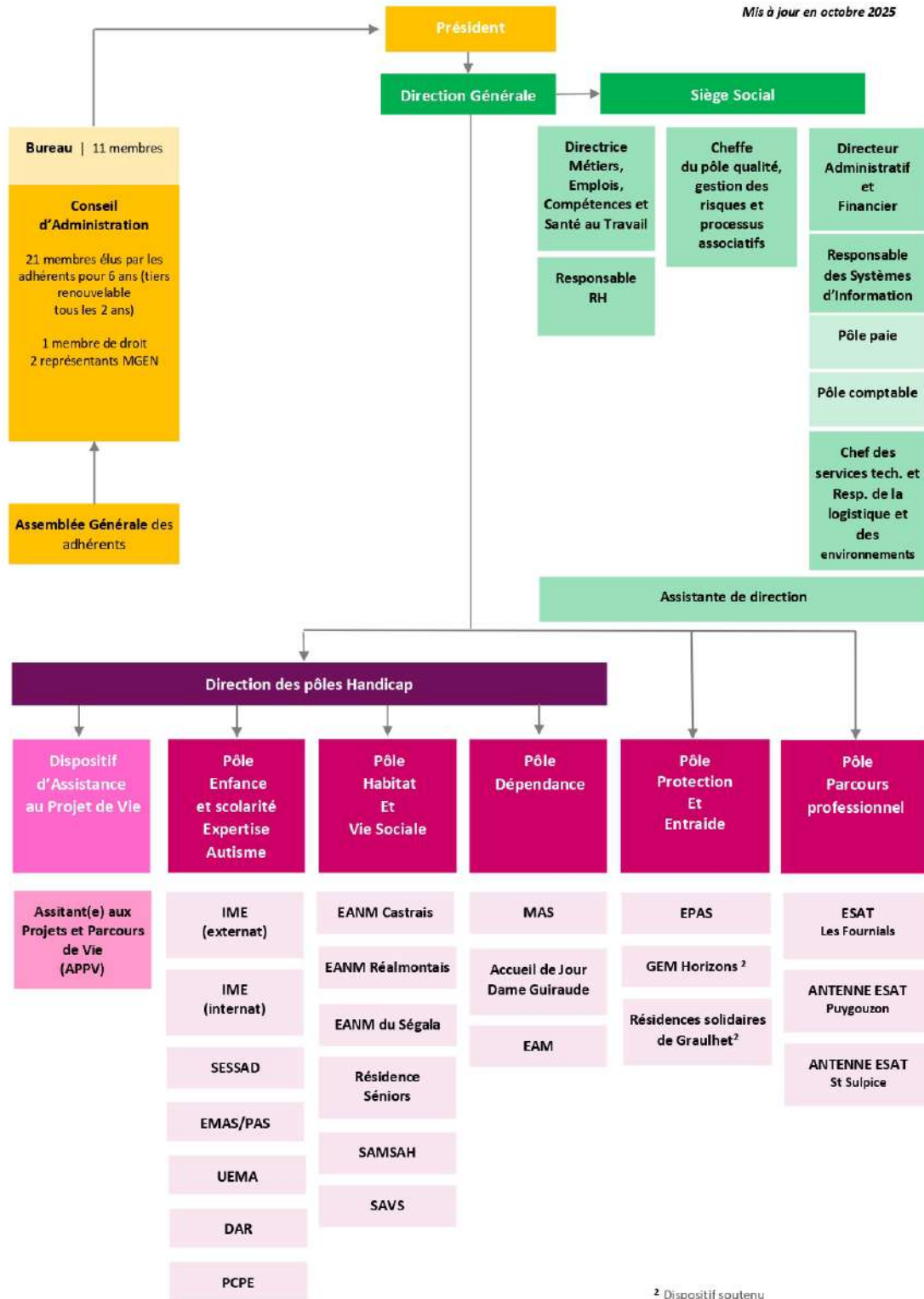
Mis à jour en septembre 2025



EPAS – Etablissement de Protection et d'Accompagnement Social	806 mesures
RSM – Résidence Séniors de Mirandol	8 places
ESAT et ses 2 antennes – Etablissement et Service d'Aide par le Travail Valérie Bonafé	50 places
SAMSAH – Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés La Planésié	20 places
SAVS – Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Les Cyclades	23 places
EANM – Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (3 sites : EANM Castrais, EANM Réalmontais et EANM du Ségala)	85 places
EAM – Etablissement d'Accueil Médicalisé La Planésié	12 places
IME et DAR – Institut Médico Éducatif Lostanges (externat et internat) et Dispositif d'Auto-Régulation	48 places et 10 places
PCPE – Pôle de Compétences et de Prestations externalisées Lostanges	15 places
SESSAD et UEMA – Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile Lostanges et Unité d'Enseignement en classe Maternelle Autisme	50 places et 7 places
EMAS et PAS – Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation Lostanges et Pôle d'Appui à la Scolarisation	
MAS – Maison d'Accueil Spécialisée Lucie Nouet	56 places
AJDG – Accueil de Jour de Dame Guiraude pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	17 places
DISPOSITIF APV – Dispositif d'Assistance au Projet de Vie : Accompagnement proposé par un/une Assistant(e) aux Projets et Parcours de Vie (APPV), dans le sud du département du Tarn, aux personnes en situation de handicap, et leurs proches aidants, pour leur permettre d'exprimer leurs propres choix et appréhender un projet de vie.	
GEM – Groupe d'Entraide Mutuelle Horizons	
RESIDENCES SOLIDAIRES – Habitat inclusif : lieux de vie en colocation pour adultes en situation de handicap psychique, avec animation d'un projet de vie sociale et partagée	2 villas
CRA – Centre Ressources Autisme Midi-Pyrénées	

➔ ORGANISATION ASSOCIATIVE ET DISPOSITIF DE GESTION

Mis à jour en octobre 2025



LA VIE ASSOCIATIVE

⇒ LA GOUVERNANCE

⇒ LES PARTICIPATIONS OFFICIELLES

⇒ LES TRAVAUX REALISES AVEC LA FEDERATION APAJH

⇒ LA GOUVERNANCE

L'**Assemblée Générale** s'est tenue le 21 juin 2025 à l'IME de Lostanges à Navès.

Le **Bureau** s'est réuni en 2025 à **8 reprises** : les 15 janvier, 4 février, 4 mars, 15 avril, 13 mai, 9 septembre, 16 octobre et 1^{er} décembre. Il a effectué un suivi précis des principaux dossiers associatifs et préparé les séances du Conseil d'Administration.

Le **Conseil d'Administration** s'est tenu à **13 reprises** en 2025, les 25 janvier, 13 février, 22 mars, 26 avril, 24 mai, 3 juin, 21 juin, 3 juillet, 31 juillet, 20 septembre, 25 octobre, 22 novembre et 20 décembre.

La **Commission des finances**, présidée par le Trésorier de l'association et préparée par le Directeur Administratif et Financier a, comme chaque année, étudié l'ensemble des budgets et des comptes administratifs des établissements et services, les 11 avril et 13 octobre 2025. Cette instance se réunit avec des professionnels : Direction Générale et Directeur Administratif et Financier. Les représentants de la commission de contrôle financier (prévue par le règlement intérieur) assistent aux réunions de la Commission des finances et aux Conseils d'Administration appelés à se prononcer sur les comptes administratifs.

Dans le cadre de divers projets associatifs, certains membres du Conseil d'Administration ainsi que des professionnels ont participé à différentes commissions :

- « **Commission Habitat** » dans le cadre de l'étude de divers projets immobiliers portant soit sur de la construction, de l'achat ou de la rénovation.

Certains administrateurs du Conseil d'Administration ont été nommés en tant que **Délégués du Conseil d'Administration auprès d'établissements/services**. Dans le cadre de cette mission, ils ont participé aux Conseils à la Vie Sociale, aux rencontres avec les Directions et aux réunions d'établissements/services afin d'y représenter la gouvernance associative.

⇒ LES PARTICIPATIONS OFFICIELLES

Les représentants de l'APAJH du Tarn participent aux instances officielles suivantes :

- ✓ **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du Tarn (CDCA du Tarn) :**
Florence Ferrandi ; suppléant : François Chevallier
- ✓ **Conseil Départemental – groupe de travail sur le schéma départemental de l'autonomie 2024/2028 :**
Florence Ferrandi
- ✓ **Conseil Territorial de Santé du Tarn (CTS du Tarn) :**
Florence Ferrandi

- ✓ **Commission exécutive de la MDPH du Tarn (COMEX) :**
Florence Ferrandi
- ✓ **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du Tarn (CDAPH du Tarn) :**
Uvaldo Polvoreda
- ✓ **GRADes e-santé Occitanie :**
Angélique Tonon
- ✓ **Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer du Tarn (MAIA) (Tables tactiques) :**
MAIA Nord : Sylvie Cluzel - MAIA Ouest : Ouahida Chouiti-Naïb - MAIA Sud : Uvaldo Polvoreda
- ✓ **Fédération Nationale des Associations Tutélaires (FNAT) :**
Sylvie Cluzel
- ✓ **Commissions Communales pour l'Accessibilité :**
Albi : François Chevallier - Castres : Myriam Ségui (titulaire) et Maryse Ramade (suppléante)
- ✓ **Conseil Local de Santé Mentale de la ville d'Albi (CLSM) :**
Sylvie Cluzel
- ✓ **Conseil d'Administration du GIP Centre de Ressources Autisme Midi-Pyrénées (CRA Midi- Pyrénées) :**
Florence Ferrandi
- ✓ **Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Social du Carmausin-Ségala :**
Valérie Romiguier ; suppléant : Uvaldo Polvoreda
- ✓ **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice :**
Ouahida Chouiti-Naïb
- ✓ **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Carmausin/Ségala :**
Corinne Siquier
- ✓ **Conseil d'Administration de Coop Emploi (Coopérative de travail temporaire à but non lucratif spécialisé dans le domaine médico-social) :**
Denis Cadaux
- ✓ **Collège régional de l'Union Des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES) :**
Florence Ferrandi
- ✓ **Comité Départemental pour l'Emploi du Tarn de l'UDES :**
Florence Ferrandi

- ✓ **Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) :**
Florence Ferrandi (en tant que représentante de l'UDES)
- ✓ **NEXEM (Organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire) :**
Florence Ferrandi
- ✓ **AREDER Compétences – Différent et compétent :**
Fabienne Vidal
- ✓ **SCI LES FOURNIALS (propriétaire des locaux de la cuisine centrale des Fournials : AGAPEI et APAJH du Tarn)**
Denis Cadaux
- ✓ **GSSMS LES FOURNIALS (groupement de coopération entre l'APAJH du Tarn et l'AGAPEI pour la gestion de la cuisine centrale des Fournials)**
Denis Cadaux

⇒ LES TRAVAUX AVEC LA FEDERATION APAJH

- ✓ **Congrès Fédéral :** 12,13 et 14 juin à Paris
Participant : Valérie Duhamel et Béatrix Jollet
- ✓ **Journée des Présidents :** 18 janvier à Paris
Participant : Denis Cadaux
- ✓ **Conseil de région Occitanie :** 6 mars par visioconférence et 8 décembre par visioconférence
Participant : Denis Cadaux
- ✓ **Conférence de territoires :** 2 et 3 avril à Albi
Participants : Denis Cadaux, Florence Ferrandi, Antoine Madeline, François Chevallier, Dominique Toustou, Myriam Ségui, Béatrix Jollet, Josian Abadia et Dalila Réziga
- ✓ **Commission « Santé » :** 11 février, 22 mai, 3 septembre, 4 septembre et 11 décembre
Participant : Uvaldo Polvoreda
- ✓ **Formation des militants :** 13, 14 et 15 octobre à Pessac
Participant : Valérie Duhamel et Florence Ferrandi

LE SIEGE SOCIAL

⇒ IDENTIFICATION

⇒ ACTIVITES DU SIEGE

⇒ RESSOURCES HUMAINES

⇒ QUALITE DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

⇒ DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

⇒ DEMARCHE QUALITE

⇒ SECURITE ET ENTRETIEN DU CADRE BÂTI

⇒ SYSTEMES D'INFORMATION

⇒ L'IDENTIFICATION

Nom de la structure	Siège Social
Adresse de la structure	46 rue Séré de Rivières 81000 ALBI
Coordonnées téléphoniques	05.63.45.33.62
Adresse électronique	accueil@apajh81.org
Nom du directeur	Mme Florence FERRANDI
Numéro FINESS	810100479
Date de création	1972
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Arrêté du 29/10/2021 émis par l'ARS Occitanie portant renouvellement de l'autorisation de prélèvement de quotes-parts de frais de siège au bénéfice de l'association APAJH du Tarn pour la période du 01/07/2021 au 30/06/2026
Organisme gestionnaire	APAJH du Tarn

⇒ LES ACTIVITES DU SIEGE

- Réécriture du règlement intérieur et de ses 2 annexes « Utilisation des véhicules » et « Utilisation du système d'information et de communication »
- Ecriture de l'annexe 3 du règlement intérieur « Droit à l'image »
- Ecriture de la charte Bienveillance
- Signature des accords d'entreprise :
 - ✓ Accord de prévention de l'exposition aux risques professionnels et d'amélioration de la QVCT
 - ✓ Accord sur l'égalité professionnelle
- Mise en service de la chaufferie bois de la MAS Lucie Nouet (février 2025)
- Mise en service de la blanchisserie de l'ESAT Valérie Bonafé (mars 2025)
- Obtention du permis de construire pour la construction de 23 logements sur Réalmont (décembre 2025)
- Evaluation externe :
 - ✓ De l'IME de Lostanges
 - ✓ Du SESSAD de Lostanges
 - ✓ Du SAVS Les Cyclades
- Rédaction du projet d'établissement/de service :
 - ✓ De l'Accueil de jour Dame Guiraud 2025/2029
 - ✓ De l'ESAT Valérie Bonafé 2026/2030
- Obtention du renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de :
 - ✓ L'EPAS pour la période 2025/2040
 - ✓ L'Accueil de jour Dame Guiraud pour la période 2024/2039
- Signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de l'Accueil de Jour Dame Guiraud pour la période 2024/2029 à effet au 31/12/2024
- Augmentation de la capacité d'agrément du SAVS Les Cyclades (+8 places) portant la capacité à 23 places
- Augmentation de la capacité d'agrément de l'Accueil de Jour de Dame Guiraud (+6 places) portant la capacité à 17 places
- Modification de la capacité d'agrément de l'EANM (-2 places) portant la capacité à 85 places

- Ouverture du PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité au sein de l'EMAS) (août 2025)
- Dossier déposé auprès de l'ARS, du Conseil Départemental du Tarn et de la DREETS portant sur une demande de renouvellement de l'autorisation de prélèvements de quotes-parts de frais de siège pour la période 2026/2030
- Réponse à appel à projet de la CNSA « Actions innovantes : expérimenter pour accompagner l'évolution de l'offre médico-sociale et l'adaptation des réponses aux besoins des personnes » : candidature non retenue
- Candidature de l'EAM La Planésié de l'APAJH du Tarn à l'appel à candidatures de l'ARS « Fond d'appui à la transformation de l'offre : Recensement des ESMS et structures gestionnaires aspirant à la transformation et l'amélioration de la qualité de réponse aux besoins des personnes grâce à l'appuis d'experts dans la conduite du changement » : candidature non retenue
- Demande de subvention au titre de l'action sanitaire et sociale déposée auprès de la CPAM du Tarn par l'ESAT Valérie Bonafé pour financer l'action HANDIWORK Découverte : subvention non accordée
- Signature de la convention de partenariat CAF/APAJH DU TARN « les promeneurs du net »
- Signature de la convention de collaboration scientifique INKIPIT/APAJH DU TARN/CMUE DE TOULOUSE

⇒ LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2025, l'association emploie 283 personnes physiques, dont 280 en CDI. 76 % des salariés en CDI sont des femmes, ce pourcentage est identique aux années précédentes.

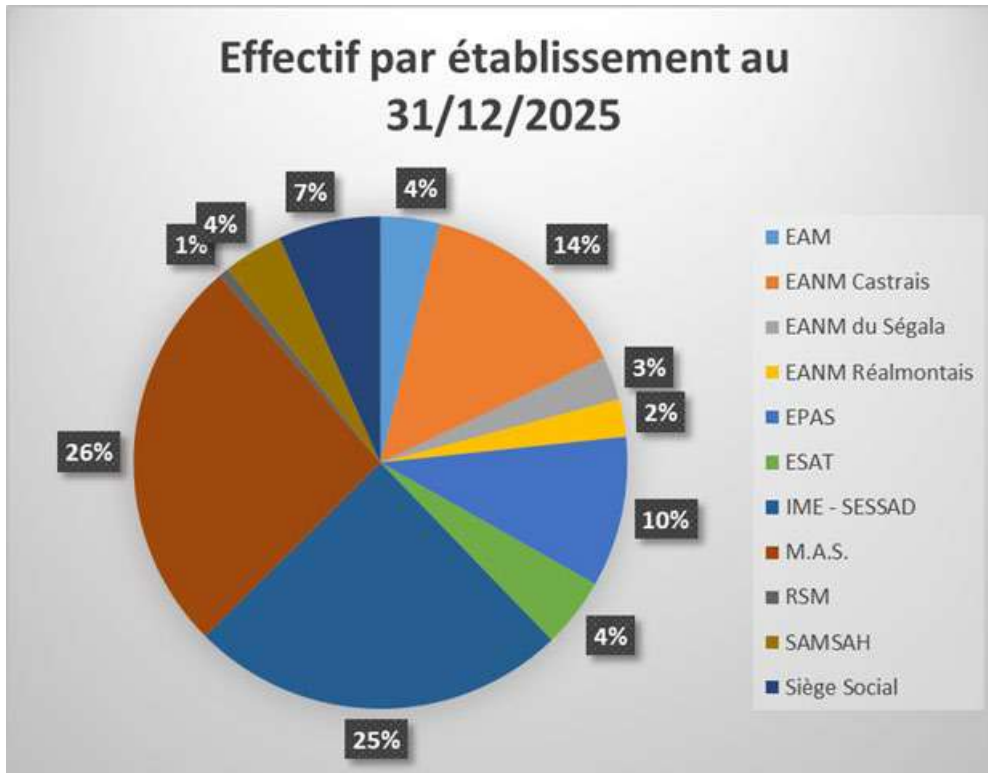
Le nombre de salariés en CDI est en légère augmentation (276 au 31/12/2024).

Le nombre de salariés en CDD est toujours très faible, l'association faisant appel à Coop-Emploi, pour assurer la grande majorité des remplacements de salariés absents.

Ces 280 personnes physiques représentent 268,59 ETP (Equivalent Temps Plein), soit 8,8 ETP de plus qu'au 31/12/2024.

12,7 % des salariés sont à temps partiel (ce qui représente une baisse de 3,9 points, 16,6% des salariés étaient à temps partiel au 31/12/2024). Parmi ces salariés à temps partiel, 86,1 % sont des femmes. (84,8 % au 31/12/2024).

Les effectifs ETP CDI sont répartis de la manière suivante au sein des établissements :



Le CSE unique s'est réuni 6 fois, en réunions ordinaires ou extraordinaires.

Les sujets traités ont porté essentiellement sur le plan de développement des compétences, les budgets et les investissements prévisionnels, le projet de budget du Siège 2026/2030, les modifications de plannings, la modification du règlement intérieur de l'association, la création de l'annexe 3 au règlement intérieur relative au droit à l'image et respect de la vie privée, la livraison des repas de la MAS à partir de l'Unité de Production Culinaire des Fournials, l'inauguration de la blanchisserie, du projet habitat inclusif à Réalmont.

La CSSCT fait un point régulier des accidents du travail et maladies professionnelles, effectue un suivi des travaux du COPIL SSCT, des commissions d'enquête. Elle a été informée du bilan d'étape MHEA (Malakoff Humanis Ecoute et Accompagnement), du bilan annuel CSSCT et du plan d'action DUERP, de la mise en ligne des modules association et RH de la plateforme e-learning.

Cinq réunions de négociation annuelle obligatoire (NAO) se sont tenues en 2025.

Les discussions entre les partenaires sociaux et la direction ont permis d'aboutir à la conclusion de 2 accords d'entreprise :

✓ **Accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle homme / femme 2025-2028 :**

L'APAJH du Tarn, au travers de son projet associatif dans lequel elle souhaite assurer un véritable « progrès et projet social » pour ses salariés, réaffirme son attachement et sa volonté de mener une politique d'égalité professionnelle, d'amélioration de la santé, de la qualité de vie au travail et des conditions de travail qui prend en compte chaque parcours professionnel.

En effet, la direction générale de l'association et les organisations syndicales signataires attachent une importance particulière aux conditions dans lesquelles

travaillent les salariés et plus généralement à leur qualité de vie au travail et à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes de l'association. Elles souhaitent réaffirmer leur volonté de garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, de proscrire toute différence de traitement en considération du sexe et de mettre en œuvre les actions correctrices qui s'imposent. Les domaines d'action choisis ont été les suivants : la rémunération effective, la santé et sécurité au travail, les conditions de travail, l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle (dont l'exercice de la responsabilité parentale), et la prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

✓ **Accord de prévention de l'exposition aux risques professionnels et d'amélioration de la QVCT :**

L'APAJH du Tarn et les représentants du personnel attachés à la préservation de la santé et de la sécurité des salariés, ont sans cesse favorisé la mise en œuvre d'actions de prévention dans ces domaines.

A ce titre, les parties signataires profitent du présent accord pour marquer une nouvelle fois leur attachement à ces principes.

Ce thème revêt une importance particulière puisque les employeurs sont tenus de prendre en compte ces risques afin d'apporter des solutions de prévention. L'objectif étant de supprimer ou à défaut réduire l'exposition des salariés aux risques professionnels.

Par conséquent, l'employeur et les organisations syndicales salariés, ont engagé des négociations dans l'objectif de parvenir à la conclusion d'un accord relatif à la prévention de l'exposition aux risques professionnels et à l'amélioration de la QVCT au sein de l'association sur la base de l'accord précédent signé en 2022 et de la réflexion menée par le COPIL SSCT et la cellule prévention associative.

Cet accord contient des dispositions relatives à la cellule prévention des risques, au COPIL SSCT associatif, à la méthodologie retenue pour l'actualisation des DUERP, au label « relais de prévention », à la méthodologie pour l'analyse des AT-MP, au droit de retrait et au droit d'alerte, à la mise en place du registre des accidents bénins, aux mesures arrêtées en matière d'information et de formation à la prévention de l'exposition aux risques professionnels, à la cellule de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, à la plateforme E-learning, au rôle des entretiens bisannuels de prévention, et au bilan annuel de prévention.

⇒ **LA QUALITE DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL : « la QVCT »**

Le COPIL SSCT compte 9 membres : 3 salariés du Siège composant la "cellule prévention associative" et 6 élus à la CSSCT.

Le COPIL s'est réuni 7 fois en 2025.

L'essentiel du travail a consisté à réaliser les analyses des accidents de travail avec leur intégration dans les DUERP avec préconisations d'axes d'amélioration.

Un compte rendu de réunion est réalisé à chaque rencontre et transmis aux directions pour qu'elles puissent être informées des orientations et des axes sur lesquels le COPIL travaille. Sur 29 déclarations d'accidents de travail, une vingtaine ont pu être analysées. Les autres sont en cours (salariés encore en arrêt) ou ne seront pas analysés car il ne s'agit pas d'un accident "responsable".

Les élus à la CSSCT ont poursuivi les visites des établissements et services pour relever les risques, les faire remonter aux directions, et les intégrer dans les DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

Des travaux ont été réalisés autour du registre d'accidents bénins et sa mise en place dans les établissements, services ou dispositifs est en cours sous format dématérialisé.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail : poursuite des aménagements et des petits travaux en cours pour limiter voire annuler le risque (repérage réalisé à l'occasion des visites par le COPIL SSCT).

Une session de formation de 4 journées a pu être mise en œuvre cette année auprès des salariés de la MAS, en prévention des PRAP2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Sanitaire et Social) par les moniteurs formés à cet effet il y a 4 ans.

La mise en service de la plateforme e-learning de l'APAJH du Tarn est effective depuis cette année, avec la création de capsules de formation liées à la prévention des risques professionnels, mais aussi à la sensibilisation autour des la thématique du harcèlement, les risques routiers... qui seront élargies en 2026.

La reconduction du dispositif d'écoute pour l'ensemble des salariés et travailleurs de l'ESAT permet d'accéder à des aides (logement, famille, santé, handicap, travail, budget...) et un accompagnement psychosocial : la plateforme MHEA (Malakoff Humanis Ecoute et Accompagnement) est joignable par téléphone du lundi au samedi de 8h à 20h au 09.69.32.20.82.

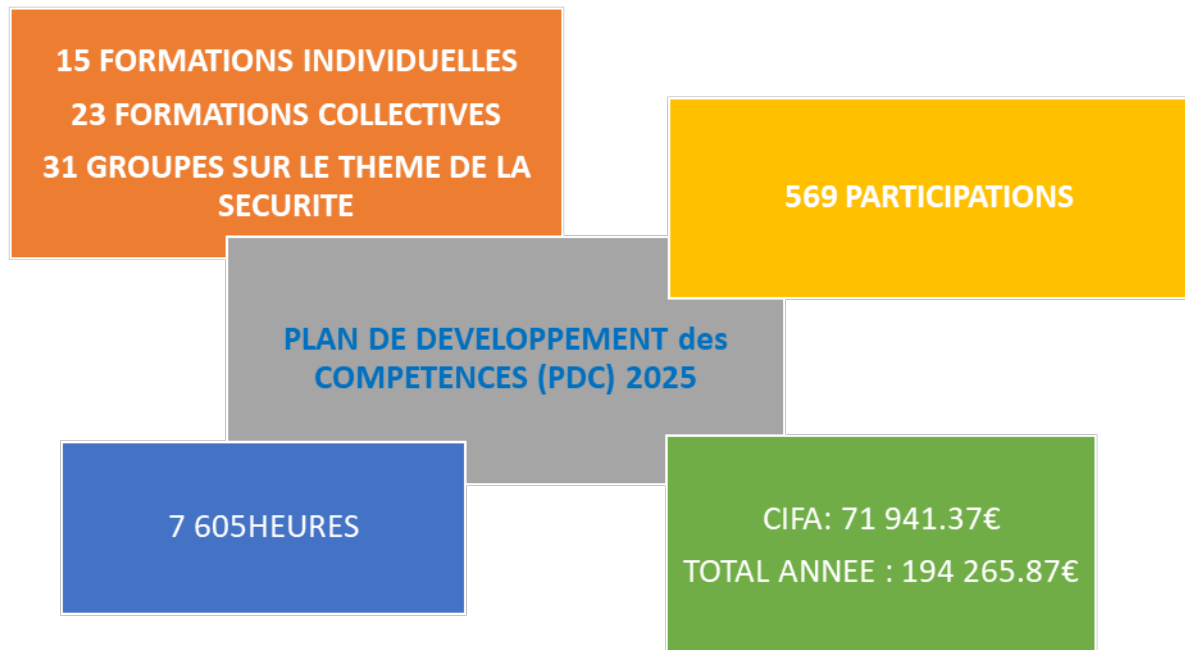
Plusieurs salariés, qui en ont fait la demande, ont pu bénéficier d'un entretien d'information retraite (en ligne ou par téléphone) leur permettant d'échanger avec un technicien sur leur dossier personnel.

Dans le cadre du suivi des salariés, des entretiens sont réalisés tout au long de l'année. En 2025 :

- 2 entretiens forfait jour
- 75 entretiens de prévention
- 7 entretiens à la suite d'une absence longue durée
- 176 entretiens de Parcours Professionnels.

⇒ LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

L'essentiel de **l'année 2025 en quelques chiffres** :



En 2025, ce sont **319 journées** de formation qui ont été suivies par **610 personnes** : professionnels, agents polyvalents de l'ESAT. Ces actions sont rendues possibles par la contribution de l'employeur à la formation continue, mais également par l'obtention de fonds mutualisés obtenus par l'OPCO Santé et les ACR (Actions Collectives Régionales). Cette année a été particulièrement centrée sur les formations collectives et la sécurité.

Sur le plan budgétaire, le fait que l'association cotise à 2,3% de la masse salariale à l'OPCO Santé lui octroie davantage d'ouverture sur des fonds mutualisés de branche. Cette année, le budget de notre CIFA (Compte Investissement Formation Adhérent) s'élève à **78680.66€**.

Au final, ce sont **194 265.87€** qui ont été investis pour la formation des professionnels (CIFA + Fonds mutualisés de branche + dispositif PROA et en complément, les fonds propres des établissements).

- ✓ **319 journées** pour un volume horaire cumulé de **7605 heures** avec des thématiques très diverses, comme :
 - Devenir secouriste en santé mentale
 - Accompagner la personne handicapée vieillissante
 - La bientraitance
 - La communication alternative améliorée Niveau 1 (CAA)
 - La communication alternative améliorée Niveau 2 (CAA)
 - Les troubles psychiques et handicaps mentaux
 - ...

- ✓ **19 formations individuelles** de 7 heures à 973 heures :
 - Une formation à la fonction Chef de Service
 - Cinq Certificats Nationaux de Compétences (pour devenir MJPM)
 - Un Diplôme d'Etat d'aide-soignant.

- ✓ **43 thématiques :**
 - **24 thématiques** transversales déclinées selon les orientations associatives
 - **1586 heures dédiées** à la « **SECURITE** ».

Cette année, grâce à la mise à disposition d'un salarié, lui-même formateur occasionnel, 60 personnes ont pu être formées en interne afin d'acquérir ou faire évoluer leurs **compétences en informatique** : 192 heures de formation en total (dont 15 heures de formation d'ateliers collectifs).

Elle a bénéficié à :

- Des salariés APAJH du Tarn (éducatif, coordonnateur, direction (cheffe de service, directeur adjoint, psychiatre), secrétariat, administratif, service technique...);
- Des agents polyvalents de l'ESAT ;
- Des adhérents au GEM d'Albi.

Il a aussi animé des ateliers sur la **sensibilisation à la personne autiste** et la **sensibilisation à la personne en situation de handicap** : 50 heures en ateliers collectifs et 154 heures de formation individuelle qui ont bénéficié à 27 personnes.

Pour les publics suivants :

- Salariés APAJH du Tarn (éducatif, coordonnateur, direction (cheffe de service, directeur adjoint) secrétariat, administratif, service technique, services généraux...);
- 2 professeurs d'école, travaillant à Lostanges ;
- 30 élèves de l'Education Nationale, en lien avec l'accueil de l'unité des Framboisiers au sein d'une école de Castres. Et aussi 18 étudiants en Bac Pro SAPAT, au lycée Touscayrats, en lien avec notre partenariat associatif ;
- 11 adhérents au GEM d'Albi ;
- 3 stagiaires accueillis à l'APAJH du Tarn.

Vous pourrez retrouver en annexe les différentes thématiques abordées tout au long de l'année tant sur **le plan collectif** qu'**individuel**.

⇒ LA DEMARCHE QUALITE

- **Programme ESMS numérique : Maintien des usages liés au projet**
 - Liens réguliers avec l'ARS jusqu'au dépôt des éléments de preuves de l'atteinte des usages ;

- Suivi du budget lié à la subvention ;
 - Atteinte des cibles d'usage fin 2024 et clôture administrative du projet auprès de l'ARS au cours du 1^{er} trimestre 2025 ;
 - Formation aux modules « éditions » et « analytics » ;
 - Poursuite du paramétrage ;
 - Accompagnement sur le terrain des salariés ;
 - Liens avec le GRADeS (Groupe Régional d'Appui au Développement de la E-Santé) ;
- **Démarche d'évaluation / Projet associatif / Projets d'établissement et de service / Outils 2002-2 :**
- Pilotage et participation aux démarches qualité des différents établissements et services de l'APAJH du Tarn : COPIL Qualité ESAT Valérie Bonafé, COPIL Qualité EPAS, COPIL Qualité EANM / RSM ;
 - Travaux autour du droit à l'image ;
 - Participation aux travaux sur le projet d'établissement de l'ESAT ;
 - Programmation et début des travaux du projet d'établissement de la Résidence Séniors ;
 - Soutien aux établissements et services : gestion documentaire, évaluation du DAMRI (Document d'Analyse et de Maitrise du Risque Infectieux), ... ;
 - Participation au dossier de renouvellement des frais de siège ;
 - Représentation de l'APAJH du Tarn à l'assemblée générale du GRADeS.

Approbation par le Conseil d'Administration :

- 25/01/2025 : Ajout de 2 articles au règlement intérieur du CVS
- 13/02/2025 : Contrat d'accompagnement par le travail de l'ESAT
- 03/05/2025 : Projet de service, règlement de fonctionnement et document individuel de prise en charge de l'accueil de jour de Dame Guiraud
- 25/10/2025 : Trame associative du plan de gestion de crise
- 22/11/2025 : Contrat d'accompagnement par le travail de l'ESAT
- 22/11/2025 : Règlement de fonctionnement de l'EAM
- 20/12/2025 : Annexe 3 du Règlement Intérieur concernant le droit à l'image et respect de la vie privée

Evaluations externes :

Etablissement	Date évaluation sur site
IME de Lostanges	2 et 3 juin
SESSAD de Lostanges	12 et 13 juin
SAVS Les Cyclades	6 et 7 octobre

- **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :**
 - Travaux sur le maintien de la conformité avec le RGPD : organisation d'une session de sensibilisations des professionnels, revue du registre de traitement, liens réguliers avec le délégué à la protection des données.

- **ANAP / SERAFIN PH / Suivi des indicateurs :**
 - Saisie des indicateurs ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux) en lien avec les établissements et services ;
 - Pilotage, organisation du recueil et saisie des indicateurs liés à la campagne SERAFIN-PH à l'IME et au SESSAD : Coupe du 03 au 16 février.
- **Gestion des risques / Actions de prévention et d'amélioration :**
 - Suivi et mise à jour de l'ensemble des DUERP ;
 - Réalisation du DUERP pour le nouveau site de la blanchisserie de l'ESAT ;
 - Participation aux travaux de la plate-forme e-learning à destination des professionnels (intégration du nouveau salarié et prévention des risques professionnel) ;
 - Présentation de la plateforme e-learning aux directeurs adjoints et déploiement de la solution ;
 - Participation aux travaux du COPIL CSSCT et de la cellule prévention associative ;
 - Mise à disposition des établissements et services de la trame du Plan de gestion de crise.

⇒ **SECURITE ET ENTRETIEN DU CADRE DU BÂTI**

Les travaux de construction de la blanchisserie de l'antenne de l'ESAT de Saint-Sulpice ainsi que de la chaufferie biomasse, destinée à alimenter la MAS et l'antenne de l'ESAT, sont désormais achevés. L'inauguration s'est tenue le 20 mai 2025.

Concernant la MAS, les travaux de toiture sont terminés. Les interventions de gros œuvre, comprenant la réparation des fissures et le remplacement de l'ensemble des poteaux en bois, ont été réalisées. Un nettoyage ainsi que des réparations des toitures en tuiles ont également été effectués. Les travaux d'étanchéité et l'isolation de l'ensemble des toitures-terrasses sont finalisés.

Le raccordement entre la chaufferie existante de la MAS et la nouvelle chaufferie biomasse a été réalisé, avec une mise en service effective au 1er mars 2025.

Une étude est actuellement en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques en tiers-investissement.

Pour l'accueil de jour Dame Guiraud, l'ensemble des travaux d'agrandissement a été réalisé. Une visite de conformité s'est tenue le 17 juillet 2025.

Sur le site de la Planésié, le permis de construire relatif à l'accueil de jour de la Ruche a été déposé en février 2025. Un avis favorable des services de la mairie de Castres a été reçu en juillet 2025. À l'issue des délais réglementaires d'affichage du permis de construire, la Ruche a été déménagée en décembre.

Les travaux débuteront au début de l'année 2026, pour une livraison prévisionnelle en octobre 2026.

Pour l'EANM Castrais, trois salles de bains ont été entièrement rénovées.

Une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques en tiers-investissement est également en cours.

Concernant l'EANM du Ségala, l'isolation des combles de l'ensemble des logements a été réalisée, ainsi que celle de tous les planchers bas accessibles de l'établissement.

L'ensemble des radiateurs électriques a été remplacé par des radiateurs dits « intelligents » afin de permettre des économies d'énergie.

Les travaux de toiture de la salle commune, ainsi que la réfection des dômes d'accès aux logements, sont programmés pour 2026.

Pour le pôle enfance, un système de climatisation a été installé dans le bâtiment annexe dit « le Préau », afin de garantir un espace rafraîchi en période de fortes chaleurs. Des travaux de nettoyage et de réparation de la toiture sont planifiés pour le début de l'année 2026.

Dans le cadre du projet d'habitat « logements individuels », et malgré plusieurs démarches restées sans aboutissement, un terrain a été identifié en centre-ville de Réalmont. Le compromis de vente a été signé le 22 juillet 2025.

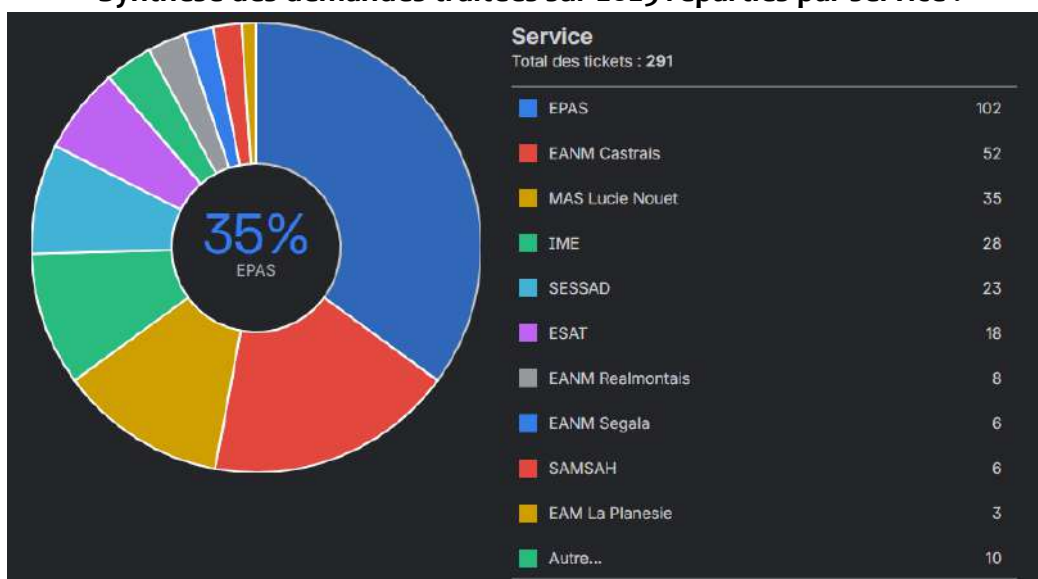
Un comité de pilotage (COFIL) a été constitué afin d'élaborer le programme de construction des 23 logements. Il s'est réuni à sept reprises, en présence de membres du conseil d'administration, de la direction, de salariés, de personnes accompagnées et d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, afin de formaliser le programme définitif transmis au constructeur et à l'architecte.

Les plans ont été finalisés et le permis de construire a été déposé le 14 octobre 2025. Un avis favorable des services de la commune de Réalmont a été reçu le 20 décembre 2025. Nous sommes désormais dans l'attente de l'expiration des délais réglementaires avant le démarrage des travaux.

⇒ SYSTEMES D'INFORMATION

- Support :

Synthèse des demandes traitées sur 2025 réparties par service :



- **Matériel :**
 - Renouvellement d'une partie du parc informatique au niveau des postes utilisateurs + suite passage à Windows 11.
- **Réseau :**
 - Sécurisation et renouvellement de nos équipements réseau (switchs + bornes Wifi), homogénéisation + contrôleur de version.
 - Mise en place progressive d'un identifiant WiFi unique (via Radius).
 - WiFi invités et résidents séparés.
 - Segmentation réseau.
- **Sécurité :**
 - Etude d'une nouvelle solution pour sauvegardes et de la mise en place d'un PRA au niveau informatique (Plan de Reprise d'Activités).
 - Campagne de sensibilisation aux risques cybersécurité en collaboration avec le GRADeS E-SANTE OCCITANIE (cette organisation, qui collabore avec l'ARS, accompagne les pratiques numériques des professionnels de la santé, du social et médico-social au service des patients et des usagers en région).
 - Campagne de phishing.
 - Analyse de risque Cyber en collaboration avec le GRADeS.
 - Renouvellement EDR (système de protection qui surveille en continu les ordinateurs et appareils d'une entreprise pour repérer les attaques informatiques et agir rapidement pour les arrêter) + étude sécurisation des flux de mails.
- **Infra :**
 - Renouvellement du parc d'imprimantes et changement de fournisseur.
- **Téléphonie :**
 - Etude couverture téléphonique pour la MAS Lucie Nouet, fin du cuivre en 2027.
- **Microsoft 365 :**
 - Formation des utilisateurs sur les différentes pratiques en lien avec SharePoint.
 - Préparation migration vers SharePoint des pôles restants.
- **DUI :**
 - Référent MSS (Messagerie Sécurisée de Santé) et MIE (Moyens d'Identification Électronique).
- **GED :**
 - Recherche d'un PDP (plateforme privée certifiées par l'État pour émettre, recevoir, convertir et archiver les factures électroniques) pour mise en conformité sur l'arrivée des factures électroniques.

- **SIRH :**
 - Recherche d'éditeurs pour la mise en place d'un nouveau logiciel GTA (Gestion du Temps et des Activités) et d'un SIRH (Système d'Information sur les Ressources Humaines).
 - Etude pour un développement sur mesure de cette même solution.

LE RAPPORT FINANCIER

- ⇒ LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ⇒ LE BILAN AU 31/12/2025 – ACTIF
- ⇒ LE BILAN AU 31/12/2025 – PASSIF
- ⇒ LE COMPTE DE RESULTAT

⇒ LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONLES RESULTATS PAR ETABLISSEMENT

Exercices Comptables	2025			2024	2023	2022	2021
	Résultats comptables	Reprise résultats antérieurs	Résultats	Résultats			
SIEGE	23 537		23 537	-16 794	-6 252	-44 432	18 476
Vie associative	160 478		160 478	738	43 159	-28 486	-99
Résidences Sol.	0		0	0	18 722		
EPAS	45 677		45 677	4 263	20 020	40 662	4 783
IME de Lostanges	-30 760		-30 760	-3 227	7 817	-45 860	121 729
SESSAD de Lostanges	57 256		57 256	28 743	26 131	10 754	159 767
EANM	3 417		3 417	48 127	39 797	4 490	57 788
SAMSAH La Planésié	13 078		13 078	14 215	6 800	-17 991	17 372
MAS Lucie Nouet	-241 841		-241 841	-23 735	3 601	-6 947	52 575
ESAT V. Bonafé Social	4 126		4 126	3 300	8 917	-4 096	1 021
ESAT V. Bonafé Production	3 233		3 233	22 372	-113	-24 520	48 079
SAVS Les Cyclades	10 173		10 173	1 651	25 985	35 413	37 453
RSM (Rés. Pers. Agées)	3 492		3 492	3 059	11 728	4 850	4 815
Dame Guiraud	2 366		2 366	-3 073	-21 236	-7 846	
EAM La Planésié	8 247		8 247	4 596	13 326	3 945	58 733
TOTAL	62 480	0	62 480	84 236	198 401	-80 066	582 493
Reprises Résultats Antérieurs			0	22 619	17 090	107 191	8 902
Provision rejetée							-20 000
Variations Congés P.			247 353	8 918	194 928	133 508	3 191
Résultats Administratifs			309 833	93 154	393 329	53 442	574 587

Les difficultés de recrutement sont mises en évidence par le poste Personnels Intérimaires à 2.369k€ (pour mémoire 1.5M€ en 2022, 1.85M€ en 2023 et 2.550k€ en 2024). Cette somme représente 27,21% des salaires bruts de l'association.

Au niveau des Indemnités de Départ à la Retraite (IDR), il est inscrit dans nos comptes au 31/12/2025, une provision globale de 1.214k€ pour un total de 1.334k€ (soit 120k€ restant à provisionner), ce qui représente 91% de couverture (88.93% en 2024).

Le montant provisionné cette année est de 66k€.

L'association réalise un excédent comptable de +62.479,74€ et un excédent administratif de +309.832,53€.

Le résultat administratif (+310 k€) s'explique globalement par :

- Le résultat comptable de +62k€ ;
- Il n'y a pas de reprise de résultats antérieurs ;
- La variation de la Provision pour congés payés de +247k€ (variation entre 2024 et 2025 du montant des congés payés incluant ceux des longues maladies).

Le Siège :

Le siège a enregistré la totalité des charges liées au Dossier de l'Usager Informatisé et des maintenances informatiques.

La Vie Associative :

Le résultat est excédentaire en raison du legs reçus.

L'IME Externat – Internat, le PCPE de Lostanges et le DAR :

L'IME est globalement déficitaire de -30k€ en raison des charges de prestations médico-sociales, de la variation de la provision de congés payés, des charges d'entretien et réparation ainsi que la maintenance.

Le SESSAD, l'UEMA et l'EMAS de Lostanges :

Le SESSAD est globalement excédentaire de +57k€. Il est principalement réalisé sur le groupe de charges de personnel, car il n'est pas possible de remplacer le personnel absent.

La MAS Lucie Nouet :

Le résultat est déficitaire de -241k€ en raison du coût de l'énergie, des prestations externes (alimentation) et des maintenances associées. Les recettes en atténuation (produits) ne permettent pas de compenser les augmentations des charges. La variation des congés payés impacte le résultat comptable de 52k€.

EAM La Planésié :

Les charges et les produits sont globalement équilibrés malgré l'inflation et le coût de l'énergie par des économies sur différents postes de charge.

E.A.N.M. (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé) :

Pour mémoire, l'EANM regroupe les 3 foyers de l'APAJH du Tarn (l'EANM Castrais, l'EANM Réalmontais et l'EANM du Ségala).

Le résultat comptable est équilibré (+3k€). Il est à noter une dotation complémentaire du département pour le financement du SEGUR.

ESAT (Budget commercial) Valérie Bonafé :

Le résultat est excédentaire malgré un déficit sur l'atelier conditionnement grâce aux excédents de l'atelier espaces verts et des mises à disposition.

ESAT (Budget de l'Action Sociale) Valérie Bonafé :

Les charges et les produits sont globalement équilibrés avec un excédent de 4k€.

SAMSAH La Planésié :

L'activité du service et l'augmentation du nombre de places impactent le résultat. Il est excédentaire de 13k€.

SAVS Les Cyclades :

Le résultat est excédentaire de +10k€. Il est à noter une augmentation de la capacité.

EPAS – Service des Mandataires Judiciaires :

Le budget alloué et l'augmentation du nombre de mesures permettent au service de réaliser un excédent de 46k€. De plus, les frais de gestion (protégés) ont dépassé le budget alloué (+64k€).

Résidence Séniors de Mirandol :

L'activité de l'établissement a été réalisée en raison du nombre d'usagers et permet de réaliser un excédent de 3k€. L'établissement fonctionne au sein de l'EANM du Ségala et bénéficie de son encadrement.

Accueil de Jour Dame Guiraudé :

L'établissement est équilibré sur les 3 sections budgétaires (hébergement, dépendance et soin). Il est dorénavant en CPOM (Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens).

⇒ LE BILAN AU 31/12/2025 – ACTIF

© CE01	BILAN ASSOCIATIONS ET FONDATIONS	V.24558
Dossier : APAJH du Tarn		En Euro

ACTIF	Exercice N 01/2025 - 12/2025			Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	21 120	1 534	19 586	
Frais de recherche et de développement	41 862	20 304	21 558	29 047
Concessions, brevets, licences, marques, ...	309 817	154 635	155 182	133 746
Autres immobilisations incorporelles	6 079	6 079		
Immobilisations incorporelles en cours	4 913		4 913	244 427
Avances et acomptes	3 180		3 180	163 914
Immobilisations corporelles				
Terrains	357 093		357 093	357 093
Constructions	14 908 035	7 558 489	7 349 545	5 688 080
Installations techniques, matériels et outillage	1 061 015	869 019	191 996	160 318
Autres immobilisations corporelles	2 448 008	1 753 075	694 933	757 247
Immobilisations corporelles en cours	163 859		163 859	1 218 654
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	34 400		34 400	34 400
Autres titres immobilisés	2 500		2 500	2 500
Autres immobilisations financières	17 483		17 483	15 583
ACTIF IMMOBILISE - Total I	19 379 363	10 363 135	9 016 228	8 805 009
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	5 815		5 815	10 268
Avances et acomptes	298		298	930
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	515 692		515 692	694 046
Autres créances	846 327		846 327	854 050
Valeurs mobilières de placement	490 914		490 914	396 755
Disponibilités	1 852 498		1 852 498	2 842 213
Charges constatées d'avance	86 801		86 801	65 550
ACTIF CIRCULANT - Total II	3 798 346		3 798 346	4 863 811
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	23 177 710	10 363 135	12 814 575	13 668 821

⇒ LE BILAN AU 31/12/2025 – PASSIF

BILAN ASSOCIATIONS ET FONDACTIONS	V.24658
Dossier : APAJH du Tarn	En Euro

PASSIF	Exercice N 01/2025 - 12/2025	Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	81 471	81 471
Fonds propres complémentaires	638 543	633 135
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	93 402	98 809
Réserves		
Reserves statutaires ou contractuelles	28 000	
Réserves pour projet de l'entité	2 193 253	2 025 428
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	2 193 253	2 025 428
Autres réserves		28 000
Report à nouveau	(1 295 904)	(1 189 696)
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	171 322	199 070
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	(663 003)	(546 976)
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	(212 314)	(212 314)
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	(244 361)	(231 070)
Excédent ou déficit de l'exercice	62 480	61 617
Situation nette (sous total)	1 801 244	1 738 764
Subventions d'investissement	374 998	474 606
Provisions réglementées	952 170	952 166
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	3 128 412	3 165 536
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	1 208 762	1 336 171
FONDS REPORTES ET DEDIES - Total II	1 208 762	1 336 171
PROVISIONS		
Provisions pour charges	1 343 886	1 405 753
PROVISIONS - Total III	1 343 886	1 405 753
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	4 122 394	4 340 622
Emprunts et dettes financières diverses	11 000	10 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	535 092	593 771
Dettes fiscales et sociales	2 341 478	2 117 194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 760	535 158
Autres dettes	67 938	102 665
Produits constatés d'avance	38 854	61 453
DETTES - Total IV	7 133 515	7 761 362
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V)	12 814 575	13 668 821

⇒ LE COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES		
Dossier : APAJH du Tarn	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025	
	Année N	Année N - 1
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	66 031	156 559
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	28 447	31 594
Variation des stock (Mat.ières, approvis.)	4 452	949
Autres achats et charges externes	6 387 538	6 705 583
Impôts, taxes et versements assimilés	1 044 061	1 032 296
Salaires et traitements	9 242 477	8 788 149
Charges Sociales	3 808 638	3 659 791
Dotations aux amortissements sur immobilisations	789 683	707 143
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		14 767
Dotations aux provisions pour risques et charges	74 528	131 027
Autres charges	38 799	43 740
TOTAL I	21 484 655	21 271 598
QUOTES-PARTS DE RESULTAT S. OPERAT. COMMUNES (II)	1 509 190	1 351 507
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêt et charges assimilées	98 428	91 799
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placem.		
TOTAL III	98 428	91 799
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		38 312
Sur opérations en capital		158
Dotations aux amortissements et aux provisions	110 995	513 163
TOTAL IV	110 995	551 632
PARTICIPATIONS DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANS.(V)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)	4 267	6 443
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	23 207 535	23 272 979
BENEFICE	62 480	61 617
TOTAL GENERAL	23 270 014	23 334 597

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS		
Dossier : APAJH du Tarn		Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025
	Année N	Année N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	72 176	192 841
Production vendue Biens		
Production vendue Services	1 288 365	1 200 166
SOUS-TOTAL (A) Montant net du C.A.	1 360 541	1 393 007
Production Stockée et Immobilisée		
Dotations et produits de la tarification	18 992 807	18 921 117
Subvention d'exploitation	230 780	342 492
Reprises sur amort.prov., transferts charges	116 959	105 762
Autres produits	1 235 297	2 001 959
SOUS-TOTAL (B)	20 575 842	21 371 329
TOTAL I (A+B)	21 936 384	22 764 336
QUOTES-PARTS DE RESULTAT S. OPERAT. COMMUNES (II)	1 099 056	42 993
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	2	
D'autres valeurs mobil. et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	29 291	52 828
Reprises sur provisions et transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières		
TOTAL III	29 294	52 828
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	824	10 221
Sur opérations en capital	4	231 761
Reprises sur provisions et transferts charges	204 453	232 458
TOTAL IV	205 281	474 440
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	23 270 014	23 334 597
PERTE		
TOTAL GENERAL	23 270 014	23 334 597

AXES DU PROJET ASSOCIATIF : DECLINAISONS OPERATIONNELLES 2025

⇒ FOCUS SUR CERTAINES DECLINAISONS

⇒ LE NUMERIQUE DANS LA VIE ASSOCIATIVE

1. **Professionalisation des outils de gouvernance : mise en place de messageries professionnelles et déploiement prochain de SharePoint**

Dans une démarche de modernisation et de sécurisation de son fonctionnement, l'association a engagé une évolution importante de ses outils de communication et de gestion documentaire au service du Conseil d'administration.

Ainsi, une adresse mail professionnelle a été attribuée à chaque membre du Conseil d'administration. Cette mesure constitue une étape structurante dans la professionnalisation de la gouvernance associative, qui reste cependant assurée par des bénévoles. Elle permet tout d'abord de renforcer l'identité institutionnelle de l'association en garantissant que les échanges officiels se réalisent via des canaux clairement identifiés et rattachés à l'organisation. Elle améliore également la lisibilité des communications avec les partenaires, les établissements, les autorités de contrôle et de tarification, et plus largement l'ensemble des interlocuteurs externes.

L'attribution de ces messageries professionnelles contribue aussi à une meilleure continuité dans le suivi des dossiers. En effet, l'utilisation de boîtes mail dédiées permet d'assurer une traçabilité des échanges, de limiter les pertes d'informations et de faciliter la transmission des éléments en cas de renouvellement des mandats ou de changement de responsabilités. Cette évolution favorise également une séparation plus nette entre les communications personnelles et les communications associatives, ce qui constitue un gage de clarté, de rigueur et de conformité.

Par ailleurs, cette démarche répond à des exigences croissantes en matière de confidentialité et de protection des données, particulièrement importantes dans notre secteur, le médico-social. Les échanges entre administrateurs peuvent concerner des informations sensibles relatives au fonctionnement des établissements/services, aux ressources humaines ou aux orientations stratégiques. Disposer d'outils professionnels permet de mieux encadrer ces transmissions, de limiter les risques liés à l'usage de messageries personnelles et d'inscrire la gouvernance dans une logique de sécurité et de conformité au RGPD.

Dans la continuité de cette dynamique, l'association prévoit le déploiement prochain de SharePoint, outil collaboratif de gestion et de partage sécurisé des documents. Cette évolution apportera un cadre structuré pour l'organisation des dossiers du Conseil d'administration : convocations, procès-verbaux, documents budgétaires, projets stratégiques, rapports, décisions, ou encore supports de réunion. Grâce à un espace unique, sécurisé et accessible à distance, SharePoint permettra de faciliter l'accès aux documents, d'éviter les multiples versions envoyées par mail et de garantir que chaque administrateur travaille sur des supports à jour.

L'utilisation de SharePoint renforcera également l'efficacité collective du Conseil d'administration, en favorisant une meilleure préparation des réunions, une consultation plus fluide des documents et un archivage durable et organisé. Ce déploiement représente aussi un gain de temps significatif, en simplifiant la diffusion des documents et en améliorant la centralisation de l'information.

Enfin, cette modernisation des outils s'inscrit pleinement dans une logique de transformation numérique responsable, au service de la qualité de la gouvernance et de la continuité du pilotage associatif. Elle témoigne de la volonté de l'association de renforcer ses pratiques, de sécuriser ses échanges et de se doter d'outils adaptés aux enjeux actuels du secteur médico-social.

2. Adhésion en ligne à partir de 2026

Dans une volonté de moderniser notre fonctionnement et de faciliter l'accès à l'association, nous avons développé l'adhésion en ligne via la plateforme HelloAsso. Ce dispositif représente un véritable levier de développement pour notre association. Il sera mis en ligne dès janvier 2026 et un lien internet, permettant d'être renvoyé vers la page d'adhésion Helloasso, sera présent sur notre site internet.

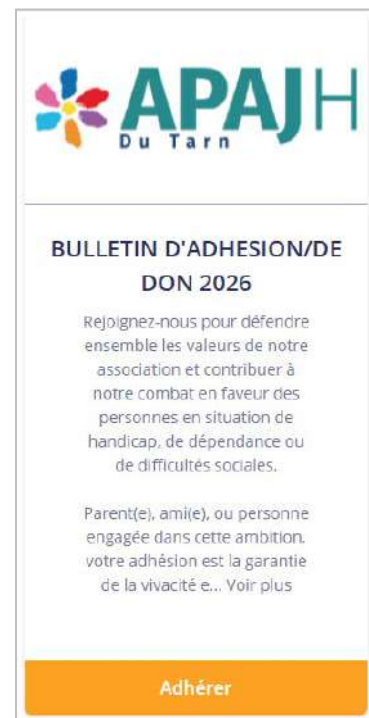
Avantages pour les adhérents :

- Facile : interface simple à remplir et accessible à tout moment.
- Rapide et économique : l'adhésion ne prend que quelques minutes. Elle ne nécessite pas de renvoyer le bulletin d'adhésion et le règlement par voie postale.
- Sécurité : paiements sécurisés, protection des données garantie.

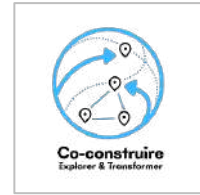
Avantages pour l'association :

- Facilite la perception d'une organisation moderne, efficace et tournée vers l'avenir.
- Accroissement de visiteurs sur notre site internet.
- Cette plateforme garantit le respect de la réglementation du RGPD.
- Dans l'avenir, réduction significative de l'utilisation du papier et réduction des frais postaux.
- Cette plateforme est gratuite.

Enfin, ce mode d'adhésion s'inscrit pleinement dans une démarche de transition numérique. Il permet également de toucher un public plus large.



⇒ **BILAN 2025 DE LA CONVENTION DE COLLABORATION SCIENTIFIQUE « RECHERCHES ACTIONS COLLABORATIVES » AVEC INKIPIT ETABLIE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA COMUE DE TOULOUSE**



1. Rappel du projet :

L'APAJS du Tarn, l'organisme de formation INKIPIT, en coopération avec des chercheurs universitaires en sciences humaines (notamment sociologues), conduisent **deux recherches-actions collaboratives internationales** afin d'**étudier les dynamiques relationnelles et spatiales** des personnes adultes accompagnées par des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Ce partenariat scientifique vise à étudier les relations personnelles de personnes accompagnées dans un contexte sociopolitique de désinstitutionnalisation des ESSMS et de processus inclusifs en vue de nourrir une réflexion sur l'évolution des pratiques professionnelles, et in fine développer des outils utilisables dans divers contextes : académiques, professionnels, citoyens.

Il s'agit bien pour nous de nous adapter aux mieux aux attentes des personnes accompagnées en faisant évoluer les formes de soutien social voir d'en créer de nouvelles. Les ateliers sont organisés par Sébastien Carrié, ingénieur social et coordinateur de ces études. Ils sont tous coconstruits avec des personnes accompagnées/soutenues, des professionnelles de terrain, des cheffes de service, des chercheurs et un coordinateur/facilitateur. Ainsi, il est permis à l'ensemble des parties prenantes, en particulier les personnes accompagnées ou soutenues, de développer des compétences et un pouvoir d'agir mobilisables dans leur quotidien.

Les résultats attendus : en plus des livrables scientifiques, l'intention est de créer une communauté de pratiques internationales mobilisant les connaissances et outils issus des recherches qui pourront être réinvestis pour la co-construction de formations.

2. Résumé des temps forts et avancées 2025 :

→ **Les réunions en chiffre :**

- ✓ 5 réunions pour l'atelier Dynamiques relationnelle ave 6 à 7 participants.
- ✓ 6 réunions pour l'atelier Dynamiques spatiales avec 5 à 6 participants.
- ✓ 4 réunions d'ateliers en commun avec 3 à 2 cadres de l'association.
- ✓ 1 Copil avec 10 personnes.
- ✓ Mise en place d'un groupe « Politiques inclusives médico-sociales et dynamiques spatiales ».

→ **Les interventions en chiffre :**

- ✓ 3 réunions de travail scientifique « Dynamiques relationnelles ».

- ✓ 2 réunions de travail scientifique « Dynamiques relationnelles et spatiales ».
 - ✓ 2 réunions de travail avec des associations et fondations étrangères.
 - ✓ 2 interventions dans le cadre de laboratoire.
 - ✓ 2 réunions de l'atelier communication.
- **Travaux réalisés dans le cadre des recherches « Handicaps, désinstitutionalisation et dynamiques relationnelles » et « Politiques inclusives médico-sociales et dynamiques spatiales », en France et avec l'étranger :**
- ✓ 10 entretiens « Dynamiques relationnelles » en France.
 - ✓ 6 entretiens « Dynamiques relationnelles » avec l'Espagne.
 - ✓ 13 entretiens « Dynamiques spatiales » en France.
 - ✓ 3 entretiens « Dynamiques spatiales » avec l'Espagne.
 - ✓ 1 entretien « Dynamiques spatiales » avec le Canada.
 - ✓ 1 entretien croisé « Dynamiques relationnelles et spatiales » en France.
 - ✓ 1 entretien croisé « Dynamiques relationnelles et spatiales » avec l'Espagne.
- **Partenariat avec Michel GROSSETTI et Audrey PARRON-GRETTER (sociologue) du "Laboratoire d'Excellence Structurations des Mondes Sociaux (LabEx SMS)", Meddy ESCURIET (géographe) :**
- ✓ Deux rencontres entre Michel Grossetti, Audrey Parron-Gretter et Meddy Escuriet ont eu lieu en 2025 avec une volonté affichée de travailler en commun sur une éventuelle phase deux de la recherche.
- **Participation à des séminaires, colloques, etc. (ex : séminaire « Savoirs, réseaux, médiations » du Laboratoire d'Excellence Structurations des Mondes Sociaux (LabEx SMS))**
- **Ingénierie de formation : du montage à l'animation (en interne à l'APAJH du Tarn comme en externe : Inkipit, IFRASS, La Rouatière, etc.) :**
- ✓ La fondation APRONA est intervenue, dans le cadre de la formation « Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap » par le service de la formation continue d'INKIPIT.
 - ✓ Sébastien Carrié a suivi une formation les 22, 23 et 24 octobre 2025 sur les Recherches-actions participatives (RAP). Du fait de cette expérience et des travaux dans les ateliers, des interventions dans le cadre du programme « Sciences en circuit-court » sont prévues en 2026.

Pour l'instant, il est difficile de pouvoir mobiliser les co-chercheurs sur des formations continues et initiales, mais cette ambition reste entière pour 2026. La principale difficulté reste le temps disponible, l'activité de mise en place d'actions de formations étant assez chronophage.

- **Communication (interne et externe) sur les recherches :**
- ✓ Choix d'un logo unique pour les deux recherches.

- ✓ Les publications réalisées en 2025 :
 - https://creaiors-occitanie.fr/initiative_regionale/recherches-apajh-81/ (externe) ;
 - <https://sms.univ-tlse2.fr/accueil-sms/linqs/groupe-de-travail-les-relations-interpersonnelles-et-les-dynamiques-relationnelles-des-personnes-accompagnees-par-les-etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux-essms-en-france-et-en-espagne> (externe) ;
 - <https://www.ladepeche.fr/2025/03/27/des-recherches-sociologiques-pour-les-personnes-handicapees-12596580.php> (externe) ;
 - <https://apajh81.org/recherches-actions-collaboratives-internationales-conduites-par-lapajh-du-tarn-et-inkipit-de-larseaa/> (interne).

3. Ouverture sur d'autres pays

La Belgique, le Canada, et le Sénégal sont des pays intéressants qu'il nous faut solliciter. L'Espagne reste central dans nos liens avec la Fondation APRONA.

4. Perspectives 2026

En 2026, les deux ateliers seront regroupés en liant les approches relationnelles et spatiales et se focaliseront sur l'organisation des entretiens en France dans la perspective de valorisation des compétences acquises.

La principale perspective pour 2026 est de sécuriser une éventuelle recherche de deuxième phase :

- Installer un outil et une méthodologie au sein d'un ou plusieurs ESSMS de l'APAJH du Tarn ;
- Intervenir à plusieurs membres des ateliers dans le programme « Sciences en circuit-court » en 2026 ;
- Présenter des travaux en cours de l'atelier sur les dynamiques relationnelles dans le cadre du séminaire commun « Savoirs, Réseaux et Médiations" & "Usages, Techniques et Marchés » du LabEx SMS : <https://sms.univ-tlse2.fr/accueil-sms/agenda/reseaux-personnels-des-personnes-accompagnees-en-etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux-essms> ;
- Créer des podcasts, produire des expositions artistico-scientifiques (photos, dessins, etc.) et, si possible, lancement d'un projet de film (<https://lisst.univ-tlse2.fr/faire-des-films-pour-ecrire-la-recherche>).
- Mettre en place une communauté de pratiques franco-mondiales à partir d'outils utilisés dans le cadre des recherches : CartogéoVie, outil de formalisation des relations interpersonnelles, etc.

⇒ L'ACCESSIBILITE UNIVERSELLE, POUR UNE ECOLE INCLUSIVE

Le pôle Enfance - Scolarité et Expertise Autisme de l'APAJH du Tarn développe l'offre de réponse aux parcours d'enfants par le déploiement de 2 nouveaux dispositifs.

L'APAJH du Tarn affirme son engagement en faveur d'une **société inclusive où chaque enfant, quels que soient ses besoins, peut apprendre et évoluer au sein de l'école de la République.**

Le déploiement du Dispositif d'Autorégulation (DAR) à l'école de Villegoudou à Castres s'inscrit dans la dynamique régionale de développement de l'école inclusive portée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie. L'APAJH du Tarn a été retenue à la suite de sa réponse à l'appel à candidatures lancé par celle-ci, reconnaissant ainsi l'expertise de l'association dans l'accompagnement des enfants à besoins particuliers. Par ailleurs, l'ouverture du Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) repose sur le choix de l'ARS Occitanie de confier cette mission aux Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS), compte tenu de l'expérience déjà acquise dans l'accompagnement des établissements scolaires. L'APAJH du Tarn disposant d'une EMAS sur le territoire, l'association s'est vu confier la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Pour précision, l'EMAS a pour mission d'apporter un appui aux équipes éducatives confrontées à des situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers, en proposant des conseils, des évaluations de situation, des pistes d'adaptation et en facilitant la coordination entre l'école, les familles et les acteurs médico-sociaux.

Dispositif d'AutoRégulation (DAR) – École élémentaire de Villegoudou à Castres

Le dispositif d'autorégulation (DAR) de l'APAJH du Tarn, implanté à l'école élémentaire de Villegoudou à Castres depuis septembre 2024, s'inscrit dans le développement d'une **école toujours plus inclusive**. Il permet à des élèves, scolarisés de la classe du CP au CM2, présentant des troubles du neurodéveloppement, notamment des troubles du spectre de l'autisme, d'être **scolarisés au plus près du milieu ordinaire**.

Sa spécificité repose sur le développement des **compétences d'autorégulation** : apprendre à reconnaître ses émotions, à ajuster ses comportements et à mobiliser des stratégies favorisant l'attention, les interactions et l'accès aux apprentissages.

Le dispositif s'appuie sur une **équipe médico-sociale et éducative spécialisée**, qui intervient à la fois auprès des élèves et en appui des enseignants. Les enfants restent pleinement intégrés dans leur classe de référence et bénéficient d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

Le DAR constitue ainsi un **levier essentiel pour accompagner et sécuriser les parcours scolaires et favoriser l'inclusion durable des élèves à besoins particuliers**.

Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) – Collège Louis Pasteur à Graulhet

Ouvert en septembre 2025 et basé au collège Louis Pasteur à Graulhet, le **Pôle d'Appui à la Scolarité** vise à renforcer l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers et à soutenir les établissements scolaires dans la mise en œuvre de l'école inclusive.

Le PAS géré par l'APAJH du Tarn intervient de la maternelle au secondaire. Il peut être sollicité par 14 sites scolaires autour de son lieu de positionnement.

Le PAS constitue **une ressource territoriale** permettant d’apporter un appui aux équipes éducatives face à des situations complexes, d’évaluer les besoins des élèves et de proposer des modalités d’accompagnement adaptées.

Il favorise également la **coordination entre l’Éducation nationale, le secteur médico-social et les familles**, afin de construire des réponses rapides et cohérentes pour les élèves concernés.

Par son action, le PAS contribue à **sécuriser les parcours scolaires et à soutenir la réussite de chaque élève**, en renforçant les coopérations entre l’école et le secteur médico-social.

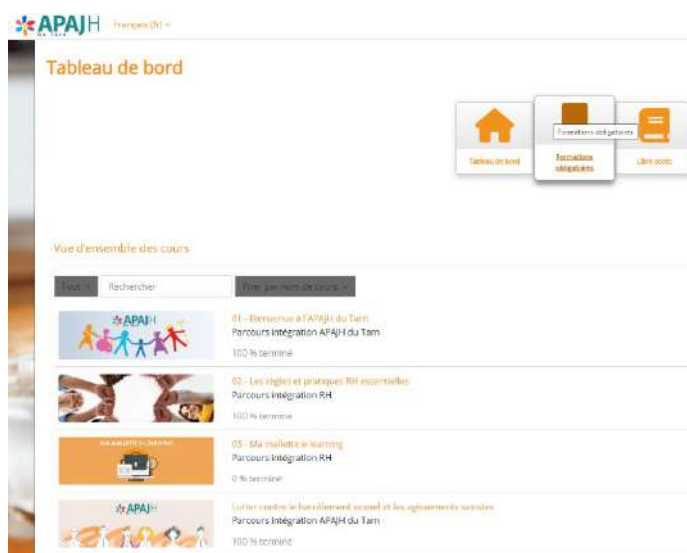
⇒ **POUR LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET UNE MEILLEURE INTEGRATION DES SALARIES**

Dans une démarche continue d’amélioration de la prévention des risques professionnels, l’association a engagé, début 2024, un travail de réflexion visant à renforcer l’intégration et le maintien des compétences en lien avec la sécurité des salariés de l’APAJH du Tarn.

Premier bilan de la mise en œuvre de la plateforme d’e-learning

Cette réflexion, portée par la cellule prévention en lien étroit avec les équipes de direction et les instances représentatives des professionnels, a conduit à la mise en place d’une plateforme e-learning dédiée. Déployée et accessible à l’ensemble des salariés depuis avril 2025, cette plateforme constitue désormais un nouvel outil structurant pour accompagner les professionnels tout au long de leur parcours au sein de l’association.

Les objectifs poursuivis par ce projet sont multiples. La plateforme vise d’abord à faciliter la sensibilisation des salariés aux risques professionnels, en leur proposant des contenus accessibles et adaptés à leurs missions. Elle participe également à la formation continue et au maintien des compétences des professionnels, en mettant à disposition des modules thématiques permettant de renforcer les connaissances en matière de prévention et de bonnes pratiques. Enfin, elle constitue un support d’accueil pour les nouveaux salariés, en leur permettant de découvrir les repères essentiels de l’association, ses valeurs et ses règles de fonctionnement.

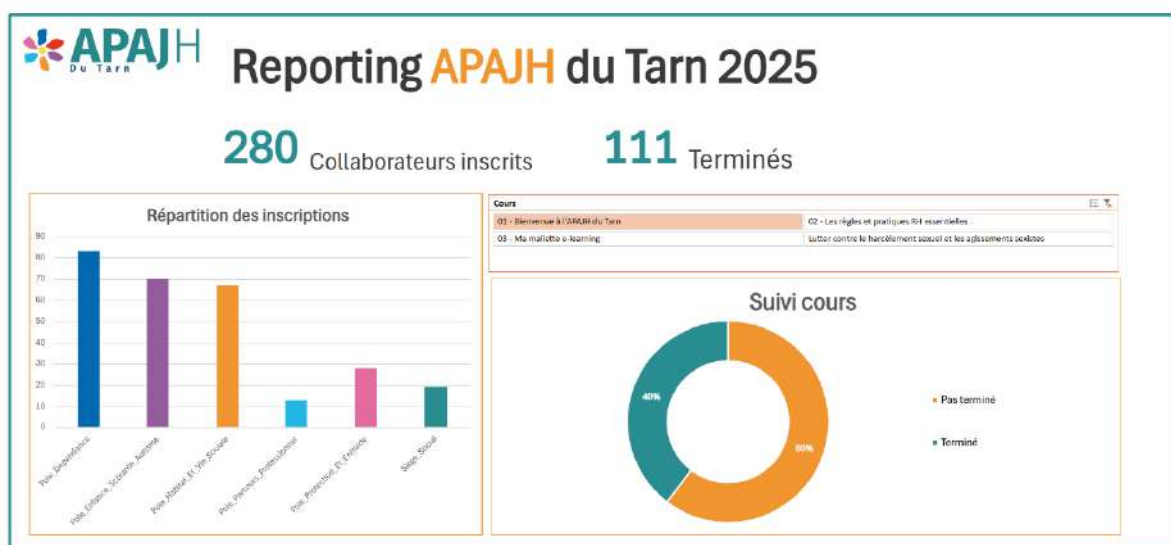


Le déploiement de la plateforme a constitué une première étape structurante. Plusieurs points forts peuvent être soulignés. La plateforme offre une accessibilité simple et permanente aux contenus, favorisant l’autonomie des 280 salariés inscrits dans leur parcours de formation. Elle contribue également à diffuser une culture commune de prévention au sein des établissements, services et dispositifs. Par ailleurs, le module de présentation de l’association, intitulé module APAJH, constitue un support pertinent pour valoriser l’identité associative.

Fin 2025, plusieurs modules sont disponibles :

- 🌸 « Bienvenue à l'APAJH du Tarn » : module qui présente l'association et son siège social.
- 🌸 « Les règles et pratiques RH essentielles » : module qui participe à la procédure d'embauche et qui permet d'informer sur les règles et pratiques RH essentielles.
- 🌸 « Lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » : ce module de sensibilisation permet à chaque apprenant d'être en mesure de qualifier une remarque ou un comportement sexiste et d'y apporter une réponse adéquate en tant que victime ou témoin.

3 modules présentant, l'EPAS, l'ESAT ainsi que l'EANM sont en cours de finalisation.



Comme tout projet de transformation des pratiques, la mise en place de cette plateforme a également rencontré certains freins. L'appropriation de l'outil par l'ensemble des professionnels nécessite un accompagnement dans la durée, notamment pour les équipes peu familiarisées avec les outils numériques. Les contraintes d'organisation et de temps de travail peuvent également limiter la disponibilité des salariés pour suivre les modules proposés. Il va nous falloir garder cet outil dynamique dans les années à venir.

Les premiers retours d'utilisation montrent toutefois un intérêt réel pour cet outil, qui s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue. Les perspectives d'évolution portent notamment sur l'enrichissement progressif des contenus, l'adaptation de certains modules aux réalités des métiers et le renforcement de l'accompagnement des équipes dans l'utilisation de la plateforme.

Ainsi, la plateforme e-learning constitue aujourd'hui un levier complémentaire pour soutenir la politique de prévention de l'association, favoriser le développement des compétences et accompagner l'intégration des nouveaux professionnels. Elle s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer la qualité de vie et les conditions de travail au sein des établissements et services.

⇒ LE DISPOSITIF QUALISCOPE ET LES RESULTATS DES EVALUATIONS DE LA QUALITE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'APAJH DU TARN

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité dans le secteur social et médico-social, un nouveau dispositif national d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) est entré en vigueur en 2023. Piloté par la Haute Autorité de Santé (HAS), ce dispositif repose sur un référentiel national unique applicable à l'ensemble des structures du secteur.

L'objectif est de renforcer la qualité des accompagnements proposés aux personnes accueillies et accompagnées, tout en harmonisant les méthodes d'évaluation. Ce référentiel met notamment l'accent sur le respect des droits des personnes, la bientraitance, la participation des usagers, la personnalisation des projets d'accompagnement, ainsi que la qualité des pratiques professionnelles et de l'organisation des établissements.

Les évaluations sont réalisées tous les cinq ans par un organisme externe indépendant. Elles reposent sur plusieurs méthodes : analyse documentaire, observations sur site, entretiens avec les professionnels et les personnes accompagnées, ainsi que l'étude des pratiques de l'établissement. Cette démarche permet de porter un regard global sur la qualité de l'accompagnement proposé et d'identifier à la fois les points forts et les axes d'amélioration.

Afin de renforcer la transparence et l'information du public, la HAS a également mis en place une plateforme nationale appelée Qualiscope. Cet outil, disponible sur le site de l'HAS, permet de consulter les résultats des évaluations de la qualité des établissements et services médico-sociaux. Pour chaque structure, il est possible d'accéder à une synthèse de l'évaluation ainsi qu'au niveau global de qualité obtenu.

Au sein de l'association, plusieurs établissements ont déjà fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de ce nouveau dispositif : l'accueil de jour de Dame Guiraude (2023), l'établissement d'accueil médicalisé la Planésié (2024), l'institut médico-éducatif de Lostanges (2025), le SESSAD de Lostanges (2025), l'EPAS (2024), le SAMSAH la Planésié (2023) et le SAVS (2025).

Les résultats de ces évaluations sont disponibles sur le site de l'HAS : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1725555/fr/qualiscope



Ces évaluations constituent avant tout un outil d'amélioration continue. Elles permettent de valoriser les pratiques existantes tout en identifiant des pistes de progrès pour poursuivre le développement de la qualité des accompagnements. La publication des résultats sur Qualiscope contribue enfin à renforcer la transparence du secteur médico-social.

Pour l'association, ce dispositif représente également un levier important de pilotage. Les résultats obtenus viennent conforter les orientations engagées en matière de qualité et encouragent la poursuite des démarches d'amélioration au service des personnes accompagnées.

⇒ **LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ASSOCIATION : PREMIER BILAN DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE**

Dans le cadre de la modernisation de ses installations énergétiques et de son engagement en faveur de la transition écologique, l'APAJH du Tarn a mis en service en 2025 une chaufferie biomasse sur le site de la nouvelle blanchisserie de l'ESAT Valérie Bonafé à Saint-Sulpice-la-Pointe. Cette installation permet d'assurer la production de chaleur pour les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de la MAS ainsi que de la blanchisserie de l'ESAT. Les chaudières gaz existantes ont été conservées afin d'assurer les fonctions d'appoint et de secours, garantissant ainsi la continuité de service.

Les travaux de construction ont débuté en novembre 2024 et l'installation a été réceptionnée en mars 2025. Le contrat de fourniture d'énergie est entré en vigueur le 1^{er} avril 2025 pour une durée de dix ans. Le coût total de l'opération s'élève à 481 410 €, avec un soutien financier de l'ADEME dans le cadre du Fonds Chaleur.



Sur la période d'exploitation du 1^{er} avril au 31 décembre 2025, la chaufferie biomasse a démontré un fonctionnement globalement satisfaisant. La production totale de chaleur s'est élevée à environ 287 MWh, dont 272 MWh issus de la biomasse. Cette production dépasse l'objectif initial fixé à 232 MWh pour la période, témoignant de la bonne performance de l'installation. Le taux de couverture par l'énergie bois atteint ainsi près de 95 %, limitant fortement le recours à l'énergie fossile.

L'installation repose sur une chaudière biomasse d'une puissance de 190 kW alimentée en plaquettes de bois. Le gaz naturel n'intervient que ponctuellement en appoint, notamment lors des périodes de forte demande ou de conditions climatiques plus rigoureuses. Ce système permet d'optimiser l'efficacité énergétique tout en sécurisant l'approvisionnement en chaleur pour les personnes accompagnées à la MAS Lucie Nouet et à l'ESAT.





L'activité principale de production de chaleur alimente un réseau interne desservant le bâtiment de la MAS Lucie Nouet. La chaleur produite permet notamment d'assurer les besoins en eau chaude sanitaire de l'établissement, qui accueille 56 personnes. Sur la période étudiée, la consommation moyenne d'eau chaude sanitaire s'établit à environ 1,11 m³ par jour, soit près de 25 litres par résident en internat.

Le suivi de l'exploitation est assuré par un prestataire spécialisé, avec la mise en place d'opérations de maintenance préventive et corrective afin de garantir la fiabilité de l'installation. Les interventions réalisées au cours de l'année ont principalement concerné des ajustements techniques mineurs, ainsi qu'une opération de remplacement d'un circulateur solaire dans le cadre des opérations de gros entretien.

Au-delà de ses performances énergétiques, la chaufferie biomasse présente également un bilan environnemental très positif. Le recours majoritaire au bois énergie permet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre par rapport à une solution fonctionnant uniquement au gaz naturel. Plus que les économies financières qui dépendent des conjonctures internationales (tarif du gaz et du bois), nous pouvons valoriser que sur la période analysée, l'installation a permis d'éviter l'émission d'environ 60 tonnes de CO₂.

60 Tonnes de CO₂ =

Les émissions annuelles d'environ 30 voitures

ou l'empreinte carbone annuelle de 6 Français

ou auraient nécessité entre **2 400 à 3 000 arbres pendant un an** pour être absorbées.



Ainsi, la mise en service de cette chaufferie biomasse constitue une avancée importante pour l'association. Elle contribue à sécuriser l'approvisionnement énergétique des deux sites, à maîtriser les coûts à long terme et à réduire l'impact environnemental des activités de l'association, tout en s'inscrivant pleinement dans les objectifs de développement durable portés par l'APAJH du Tarn.

200
adhérents

+ de 400 personnes en
situation de handicap, de
dépendance ou de difficultés
sociales accueillies ou
accompagnées **et + de 800**
majeurs protégés
accompagnés



11 établissements
et services
Et 5 dispositifs

300
salariés

APAJH DU TARN
SIEGE SOCIAL 46 RUE SERE DE RIVIERES 81000 ALBI
Tél : 05 63 45 33 62 - Mail : accueil@apajh81.org
www.apajh81.org

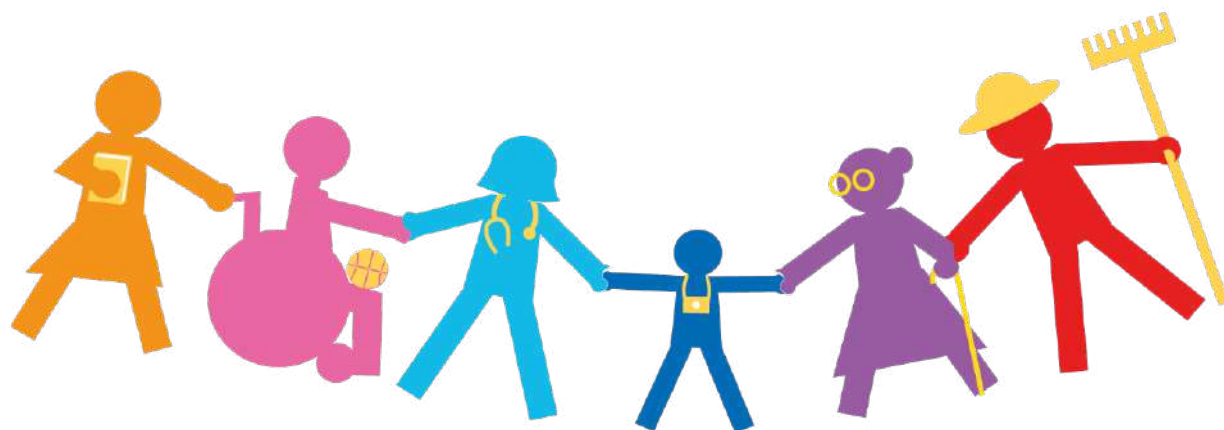
ANNEXES

RAPPORT D'ACTIVITE

2025

Assemblée Générale du 20 juin 2026

A l'EANM Castrais, Castres



SOMMAIRE DES ANNEXES

❖ ANNEXE I : Plan de formation

Plan de développement des compétences réalisé sur l'année 2025

❖ ANNEXE II : Plan d'amélioration continue

Plan d'actions 2025

❖ ANNEXE III : Nouvelles conventions signées en 2025

III.1 Convention de partenariat APAJH DU TARN/CAF DU TARN : Les promeneurs du net

III.2 Convention de collaboration scientifique INKIPIT/APAJH DU TARN/COMUE DE TOULOUSE



ANNEXE I

PLAN DE FORMATION



ANNEXE II

PLAN D'AMELIORATION CONTINUE



Annexe II

Plan d'amélioration continue

Tableau de bord plan d'actions



Filtres

Classé par : Établissements

- Période : Du 01/01/2025 au 31/12/2025
- Établissements : APAJH81

APAJH81

4 Objectifs

Référence	Intitulé de l'objectif	Responsables	Thèmes	Sources	Priorité	Avancement	Échéance
Critères 3.12.2 / 3.12.3	Améliorer le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations		<ul style="list-style-type: none"> Démarche qualité et gestion des risques 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation externe - Fiches critères impératifs 	Haute	Planification	30/04/2026
Intitulé de l'action							
Communiquer sur la procédure associative de gestion des plaintes et de réclamations auprès des établissements							
Revoir la procédure associative de gestion des plaintes et des réclamations							
			Pilotes		Priorité	Avancement	Échéance
					Normale	Non initié	30/04/2026
					Normale	Planification	30/04/2026

Référence	Intitulé de l'objectif	Responsables	Thèmes	Sources	Priorité	Avancement	Échéance
Critères 3.11.1 / 3.11.2	Définir et déployer un plan de prévention des risques de maltraitance et de violence		<ul style="list-style-type: none"> Bienveillance et éthique 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation externe - Fiches critères impératifs Événements indésirables 	Haute	Terminé	31/12/2025
Intitulé de l'action							
Engager une démarche de formation associative sur la thématique de la bientraitance et de la prévention de la maltraitance							
Mettre en place un groupe de travail associatif dans l'objectif de créer une charte de la bientraitance							
			Pilotes		Priorité	Avancement	Échéance
					Normale	Terminé	31/12/2025
					Normale	Terminé	31/12/2024



Référence	Intitulé de l'objectif	Responsables	Thèmes	Sources	Priorité	Avancement	Échéance
Critères 3.13	Développer l'appropriation et l'utilisation de la procédure associative de gestion des événements indésirables		<ul style="list-style-type: none"> Démarche qualité et gestion des risques 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation externe - Fiches critères impératifs 	Haute	En cours	31/03/2026
Intitulé de l'action							
	Mettre à jour la procédure associative de gestion des événements indésirables		Pilotes		Normale	En cours	31/03/2026
Référence	Intitulé de l'objectif	Responsables	Thèmes	Sources	Priorité	Avancement	Échéance
Globalité critères 2.2	Développer l'identification par les professionnels des outils associatifs ou institutionnels permettant l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accomp. (culture de l'oral vers culture de l'écrit)		<ul style="list-style-type: none"> Droits de la personne accompagnée 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation externe - Fiches critères impératifs 	Haute	Non initié	31/12/2025
Intitulé de l'action							
	Réaliser une cartographie en facilitation graphique, des outils associatifs ou institutionnels permettant l'exercice des droits fondamentaux et des libertés des personnes accompagnées		Pilotes		Normale	Non initié	31/12/2025

ANNEXE III

NOUVELLES CONVENTIONS SIGNEES EN 2025



Annexe III

III.1 Convention de partenariat APAJH DU TARN/CAF DU TARN : Les promeneurs du net



Convention de partenariat

« Les promeneurs du Net »

Une présence éducative sur Internet

Entre :

APAJH du Tarn :

Située 46 rue Séré de Rivières - 81000 ALBI
Représentée par Madame Florence FERRANDI
en sa qualité de Directrice

Ci-après désigné par "le porteur de projet",

Et :

La Caisse d'Allocations familiales du Tarn

Située 67 avenue Maréchal Foch – CS 42350 – 81012 ALBI CEDEX
Représentée par Madame Valérie GUILLON
En sa qualité de Directrice

Ci-après désignée par "la Caf",

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



PREAMBULE

Par leur action sociale, les Caf contribuent au maintien et au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie des jeunes adultes et à la prévention des exclusions.

Mise à jour mars 2023

Annexe III

III.1 Convention de partenariat APAJH DU TARN/CAF DU TARN : Les promeneurs du net

Conformément aux orientations de la convention d'objectifs et de gestion (Cog), signée entre la Cnaf et l'État, les actions soutenues par la branche Famille dans le domaine de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale doivent poursuivre les objectifs suivants :

- contribuer à la structuration d'une offre "enfance-jeunesse" adaptée aux besoins des familles ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Internet est devenu un territoire qui présente des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes. De nombreux acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur Internet - et notamment sur les réseaux sociaux - pour mobiliser les jeunes sur des projets et pour les informer de l'activité de leurs structures.

Cette démarche se fait cependant souvent de façon peu structurée et sans élaboration d'objectifs éducatifs. L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne permet pas aux professionnels d'inscrire leur action éducative dans la continuité.

La mise en place d'une présence éducative sur Internet est donc essentielle pour permettre aux jeunes et à leurs parents, mais aussi aux professionnels de la jeunesse, d'exploiter au mieux les potentialités offertes par Internet, tout en minimisant ses risques.

Tel est l'objectif des **Promeneurs du Net** qui, par leur présence éducative sur tous les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

C'est dans cette démarche, précisée dans la charte des Promeneurs du Net, que s'inscrit cette convention partenariale.

Signature de l'APAJH du Tarn

La présente convention définit les modalités d'intervention et d'engagements réciproques entre **l'APAJH du Tarn et la Caf du Tarn** au titre de la mise en œuvre du projet "Promeneurs du Net".



Annexe III

III.1 Convention de partenariat APAJH DU TARN/CAF DU TARN : Les promeneurs du net

La présente convention précise :

- le cadre d'intervention et les conditions de sa mise en œuvre ;
- les engagements réciproques entre les cosignataires.

Elle est constituée des documents contractuels suivants :

- les présentes dispositions ;
- la charte des Promeneurs du Net signée.

ARTICLE 2. LES OBJECTIFS DU PROJET "PROMENEURS DU NET"

Le projet doit permettre de développer :

- l'organisation d'une présence éducative sur Internet dans les espaces où sont présents les jeunes, en particulier sur les réseaux sociaux ;
- l'accompagnement de projets collectifs via les outils numériques ;
- la mise en place d'espaces de parole et d'échange sur Internet.

ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

3.1. Activités

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre une présence éducative sur Internet, en conformité avec la charte des Promeneurs du Net (annexe 1 à signer), dont il a accepté les termes et telle qu'il l'a définie et présentée dans le projet transmis à la Caf.

A ce titre, il désigne : Manon FRANCOIS comme assurant les missions de promeneurs du Net.

Le porteur de projet s'engage à respecter les objectifs du projet, tels que mentionnés à l'article 2 et à informer la Caf de tout changement apporté dans :

- ses conditions de mise en œuvre ;

Le porteur de projet s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire. Il s'engage à proposer des services et/ou des activités ouvertes à tous les publics, en respectant les valeurs de la République, un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination.

- les fonctions du Promeneur du Net devront respecter les éléments inscrits dans la charte nationale. La charte est jointe à la présente convention et doit être signée par chaque promeneur.

Mise à jour mars 2023

Annexe III

III.1 Convention de partenariat APAJH DU TARN/CAF DU TARN : Les promeneurs du net

Il intègre les conditions suivantes :

- Etre un professionnel ;
- Assurer déjà du face à face physique avec les jeunes (à partir de 11 ans) ;
- Exercer une présence régulière sur les réseaux sociaux avec des horaires de présence en ligne qui doivent être adaptés aux missions de chaque structure et aux usages des jeunes ;
- Participer au réseau des PDN : regroupements départementaux, formations et temps d'échange de pratiques ;
- Contribuer à l'évaluation du dispositif PDN : suivi quantitatif et qualitatif de l'activité ;
- Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel ("profil individuel") sur Facebook et/ou Twitter, Instagram, Snapchat... devant contenir a minima les informations suivantes :
 - Le prénom du Promeneur du Net (Pdn)
 - Le nom de sa structure ;
 - Une photo personnelle ou, à défaut, une photo représentant sa structure ;
 - Le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net.

3.2. Obligations légales, réglementaires et administratives

Le porteur de projet s'engage au respect, sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires, notamment en matière :

- d'accueil des mineurs ;
- d'agrément, de conditions d'ouverture, de création de service ;
- d'hygiène, de sécurité et d'accueil du public ;
- de droit du travail ;
- de règlement des cotisations Urssaf ;
- d'assurances ;
- de recours à un commissaire aux comptes.
- de respect des dispositions des lois informatiques et libertés

Il déclare ne pas être, lors de la signature de la présente convention, en situation de redressement judiciaire, de cessation d'activité ou de dépôt de bilan.

3.3. Moyens de communication

Le gestionnaire s'engage à faire mention du conventionnement Promeneurs du Net avec la Caf et dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans

Mise à jour mars 2023



Annexe III

III.1 Convention de partenariat APAJH DU TARN/CAF DU TARN : Les promeneurs du net

toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, et messages internet, visant le service couvert par la présente convention.

L'utilisation des logos de la Caf et des Promeneurs du Net est soumise à un accord préalable exprès de celles-ci et ne pourra être envisagée que sur les seules productions prévues dans le cadre de la présente convention de partenariat.

ARTICLE 4. ENGAGEMENTS DE LA CAF

En contrepartie du respect des engagements mentionnés à l'article 3, la Caf s'engage à soutenir le Promeneur du Net et sa structure employeuse par le biais de la formation ainsi que l'accès à la vie du réseau départemental des Promeneurs du Net.

ARTICLE 5. REVISION DES TERMES

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant notamment lors de changement du professionnel référencé.

Cet avenant précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à son article 2.

ARTICLE 6. FIN DE LA CONVENTION

6.1. Résiliation à date anniversaire

La présente convention peut être résiliée chaque année à la date anniversaire par l'une ou l'autre des parties signataires, moyennant un préavis de trois mois, adressé par lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

6.2. Fin de la convention

La convention peut être résiliée de plein droit, sans préavis, par la Caf, en cas de :

- Disparition ou de dissolution du partenaire ;
- Modification d'un des termes de la convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article 6 de la présente convention ;
- Non-exécution par le porteur de projet d'une seule des clauses de la présente convention ;
- Refus de communication de justificatifs, rapports ou tout autre document.

Mise à jour mars 2023

Annexe III

III.1 Convention de partenariat APAJH DU TARN/CAF DU TARN : Les promeneurs du net

ARTICLE 7. RECOURS

Recours amiable : Le Conseil d'administration de la Caf est compétent pour recevoir les recours amiables, en cas de différend ou de litige né de l'exécution de la présente convention.

Recours contentieux : Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 8. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée d'un an, reconductible chaque année par tacite reconduction. Elle prend effet à compter de sa signature par la Caf et le porteur de projet.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des cosignataires.

Fait à ALBI, le 15/09/25.....



La Directrice
de la Caisse d'Allocations familiales du Tarn,

Valérie GUILLON.

Directeur-Adjoint



Etienne PEYRAT

La Directrice
de l'APAJH du Tarn,



Florence FERRANDI.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE

APAJH du Tarn

Siège social

46 rue Séré de Rivières

81000 ALBI

☎ 05 63 45 33 62 Fax 05 63 45 41 04

Mise à jour mars 2023

6



Annexe III

III.2 Convention de collaboration scientifique INKIPIT/APAJH DU TARN/COMUE DE TOULOUSE



CONVENTION DE COLLABORATION SCIENTIFIQUE

COMUE 2025-168-CS/CSIF

ENTRE

INKIPIT, L'ÉCOLE DU PRENDRE SOIN, DÉVELOPPÉE PAR L'ARSEAA

Association déclarée, reconnue d'utilité publique,

SIRET : 775 581 218 00218,

Situé 3, avenue du Général De Croutte, CS 13721 – 31037 TOULOUSE Cedex 1,

Représenté par son Directeur, Monsieur David De Faria,

Ci-après « Inkipit »,

L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS DU TARN

Association déclarée, au sens de la loi de 1901,

SIRET : 301 691 259 00222

Situé 46, rue Séré de Rivières – 81000 Albi

Représenté par son Président, Monsieur Denis Cadaux,

Ci-après « APAJH du Tarn »,

D'une Part,

ET

LA COMMUNAUTÉ D'UNIVERSITÉS ET ÉTABLISSEMENTS DE TOULOUSE,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

SIRET : 130 021 322 000 16

Situé 41, Allées Jules Guesde - CS 61321 – 31013 Toulouse Cedex 6,

Représenté par son Président, Monsieur Michael Toplis,

Ci-après « Comue de Toulouse »,

D'autre Part,

L'ensemble étant désigné collectivement par « les Parties ».



Annexe III

III.2 Convention de collaboration scientifique INKIPIT/APAJH DU TARN/COMUE DE TOULOUSE



PREAMBULE

Le 17 juin 2023, une convention de prestations de services a été établie, pour une durée initiale d'un an, entre l'APAJH du Tarn¹ et Inkipit² (alors appelé « Pôle Formation & Recherche » de l'Arseaa).

Cette convention, baptisée « Projet d'accompagnement pour le développement de recherches internationales », visait un triple objectif : 1. que l'APAJH du Tarn soit soutenue par Inkipit pour répondre à ses besoins relatifs à la réalisation de recherches scientifiques internationales dans lesquelles elle est partie-prenante en tant que terrain de recherche ; 2. que l'APAJH du Tarn soit soutenue par Inkipit dans la formation de ses professionnels à la démarche de recherche ; 3. que l'APAJH du Tarn soit soutenue par Inkipit dans l'accompagnement de l'évolution des pratiques d'accompagnement déployées par ses professionnels.

Concrètement, cette convention, qui prévoyait de prendre fin en juillet 2024, concernait des recherches sur les dynamiques spatiales et les dynamiques relationnelles des personnes en situation de handicap accompagnées au sein des établissements de l'APAJH du Tarn. Un avenant, qui court sur l'ensemble de l'année 2025 (avec possibilité de reconduction), est venu sécuriser les deux recherches actuelles et intègre des actions aussi bien en France, en Espagne que dans d'autres pays (des démarches avec le Canada sont en voie d'être finalisées).

M. Sébastien Carrié, salarié d'Inkipit, s'est alors engagé à soutenir la mise en œuvre effective des différentes prestations liées à la réalisation de telles recherches scientifiques internationales : réunions du Comité de pilotage et des personnes ressources ; journées d'étude ; conduite d'entretiens auprès de personnes en situation de handicap en France et en Espagne ; analyse des entretiens ; actions de valorisation de la recherche ; etc.

Ces recherches ont été engagées et se poursuivent actuellement. Elles consistent notamment en la réalisation d'entretiens en vue de mieux connaître les dynamiques relationnelles et spatiales des personnes en situation de handicap dans le contexte de la désinstitutionalisation.

Afin d'accroître le potentiel de ces recherches et conformément à ce que prévoyait la convention de prestations de services, M. Sébastien Carrié s'est rapproché de deux chercheurs du LabEx SMS³ : M. Michel Grossetti, directeur de recherches émérite au Cnrs, Professeur des Universités en sociologie à l'Université Toulouse Jean Jaurès, membre du LISST-Cers, et Mme Audrey Parron, Maîtresse de conférences en sociologie à l'Université Toulouse Jean Jaurès, également membre du LISST-Cers.

¹ L'APAJH du Tarn est une association militante et gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux. Elle accompagne près de 400 personnes en situation de handicap, de dépendance ou de difficultés sociales et plus de 800 majeurs protégés ou accompagnés. L'association emploie 300 salariés. La mission principale de l'association se caractérise par la gestion d'établissements et services médico-sociaux et de dispositifs innovants. L'APAJH du Tarn met en œuvre un accompagnement personnalisé.

² Inkipit est un établissement de formation aux métiers du travail social, développé par l'Arseaa (association gestionnaire d'établissements, services et dispositifs médico-sociaux, sanitaires et sociaux). Inkipit est une école référente en matière de professionnalisation du travail social. Depuis 80 ans, Inkipit propose des formations certifiantes ou qui délivrent des diplômes d'État, pour la quasi-totalité des métiers des secteurs médico-social et social.

³ Le LabEx SMS est un projet de recherche en sciences sociales localisé à Toulouse. Il associe plus de 600 chercheurs de 12 Unités de Recherche et implique 11 Tutelles (<https://sms.univ-tlse2.fr/>). Le projet est hébergé à l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées qui est l'employeur (<https://www.univ-toulouse.fr/>).



Annexe III

III.2 Convention de collaboration scientifique INKIPIT/APAJH DU TARN/COMUE DE TOULOUSE



Intéressés par les recherches initiées dans le cadre de la convention de prestation de services établie entre l'APAJH du Tarn et Inkipit, M. Michel Grossetti et Mme Audrey Parron ont accepté d'y prendre part.

Aussi, depuis plusieurs mois, ces deux chercheurs ont intégré l'atelier "Dynamiques relationnelles" et contribuent significativement à l'avancement des travaux, participant notamment à la réalisation des entretiens auprès des personnes en situation de handicap.

Afin de permettre la poursuite des recherches et d'officialiser la contribution essentielle du LabEX SMS, la présente convention de collaboration scientifique est conclue entre l'APAJH du Tarn, Inkipit et la Comue de Toulouse.

ENTRE L'APAJH DU TARN, INKIPIT ET LA COMUE DE TOULOUSE, IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention concerne les recherches sur les dynamiques relationnelles des personnes en situation de handicap, notamment (mais pas exclusivement) les personnes accompagnées au sein des établissements gérés par l'APAJH du Tarn.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de collaboration entre les parties pour la réalisation de ces recherches, ainsi que les modalités de gestion et de valorisation des matériaux et des résultats produits dans le cadre de cette collaboration.

Les recherches comprennent notamment les actions suivantes (liste non-exhaustive) :

- Présentation du projet
- Réunions du Comité de pilotage
- Réunions de travail de personnes ressources
- Journée d'étude
- Réalisation d'entretiens sur différents terrains en France et dans d'autres pays (Espagne, Québec, etc.)
- Analyse des entretiens
- Présentation des résultats
- Actions de valorisation de la recherche : production de divers livrables (dont une réalisation à caractère artistique), rédaction et publication dans des revues spécialisées en sciences humaines et sociales et/ou en travail social, etc.)

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à compter 10 mars 2025 et prévoit de se terminer le 9 mars 2027. Une reconduction de la convention, d'une durée à déterminer par les parties, pourra être envisagée au terme de cette période de deux ans. Cette reconduction sera formalisée par la signature d'un Avenant.



Annexe III

III.2 Convention de collaboration scientifique INKIPIT/APAJH DU TARN/COMUE DE TOULOUSE



ARTICLE 3 : CONTRIBUTION DES PARTIES

Les parties s'engagent à collaborer dans le cadre des recherches selon les contributions suivantes :

La Comue de Toulouse : Mise à disposition de ressources scientifiques ; expertise ; matériel de recherche ; encadrement, réalisation et valorisation des travaux ; financement éventuel.

L'APAJH du Tarn : Apport de données via l'accès à des terrains de recherche (i.e. des établissements gérés par l'APAJH du Tarn) ; financement éventuel ; mise en réseau avec des acteurs de terrain ; diffusion des résultats auprès des publics concernés.

Inkipit : Mise à disposition de ressources scientifiques et pédagogiques ; expertise ; financement éventuel ; encadrement, réalisation et valorisation des travaux ; mise en réseau avec des acteurs de terrain ; diffusion des résultats et formation à la démarche de recherche auprès des professionnels et futurs professionnels du travail social.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Aucune condition financière particulière n'est fixée dans le cadre de la présente convention. Les enjeux financiers liés à la réalisation des recherches engagées seront étudiés de manière amiable entre les parties, au cas par cas.

ARTICLE 5 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les trois parties (APAJH du Tarn, Inkipit et Comue de Toulouse) consentent à ce que tous les matériaux et résultats produits dans le cadre des recherches scientifiques internationale sur les dynamiques spatiales et relationnelles des personnes en situation de handicap soient détenus en copropriété, avec un droit d'exploitation spécifique accordé à chaque partie en fonction de son domaine d'activité.

Le principe de copropriété auquel consentent les trois parties signifie que les résultats issus des travaux de recherche menés conjointement seront co-détenus (en copropriété) par les parties au prorata (à la hauteur) de leurs contributions respectives en moyen intellectuels, humains, matériels et financiers.

Chacune des trois parties, en tant que copropriétaire, pourra exploiter les résultats pour ses propres besoins dans son domaine d'activité, sous réserve de respecter les droits des autres parties (notamment : chacune des trois parties fera systématiquement mention des deux autres dans le cadre des actions de valorisation des recherches).

Les parties, en tant que copropriétaires, s'engagent à protéger les matériaux et résultats des recherches par dépôt de brevet ou tout autre titre de propriété intellectuelle lorsque cela est pertinent.

Toute exploitation commerciale fera l'objet d'un accord spécifique entre les parties, précisant la répartition des revenus issus de cette exploitation.



Annexe III

III.2 Convention de collaboration scientifique INKIPIT/APAJH DU TARN/COMUE DE TOULOUSE



ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE ET ACTIONS DE VALORISATION DES RECHERCHES

1. Confidentialité

Chacune des Parties s'engagent à ne pas divulguer d'informations confidentielles, obtenues dans le cadre des recherches sans accord préalable des autres parties.

Sont considérées comme des Informations confidentielles, toutes informations et/ou toutes données, sous quelque forme et de quelque nature qu'elles soient, divulguées par une Partie à une ou plusieurs autres Parties au titre des recherches et sous réserve que la Partie qui divulgue ait indiqué de manière claire et non équivoque leur caractère confidentiel ou dans le cas d'une divulgation orale, que la Partie qui divulgue ait fait connaître oralement leur caractère confidentiel au moment de la divulgation et ait confirmé par écrit ce caractère dans un délai de trente (30) jours.

Cette obligation s'étend pour une durée de 5 ans après la fin du projet.

2. Actions de valorisation

Toutes les productions issues des recherches (publications, livrables divers, enregistrements audio et/ou vidéos, etc.) devront mentionner la collaboration entre les trois parties.

Les productions nécessitant l'utilisation de données confidentielles devront être validées par le Comité de pilotage.

ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES

Les Parties s'engagent à protéger les données à caractère personnel qu'elles seraient amenées à recueillir dans le cadre du Projet, conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite « Informatique et Libertés » et au RGPD (UE) 2016-679 du 27 avril 2016 et à désigner dans ce cadre le service auprès duquel les personnes concernées par le traitement de ses données peuvent exercer leurs droits.

Les fichiers constitués par les Parties doivent avoir pour unique finalité de s'inscrire dans les objectifs du Projet et les Parties s'interdisent d'utiliser ces données à des fins de prospection commerciale ou pour tout autre objectif étranger au Projet. Elles s'engagent à les anonymiser en cas de communication à des fins statistiques ou de compte-rendu.

Les Parties peuvent être amenées à conserver les données à caractère personnel des personnes concernées par le Projet pendant toute la durée du Projet et pendant une période maximale de deux (2) ans à compter de la fin de ce dernier sous réserve de l'accord desdites personnes. A l'issue elles devront être détruites conformément aux dispositions en vigueur.

ARTICLE 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION



Annexe III

III.2 Convention de collaboration scientifique INKIPIT/APAJH DU TARN/COMUE DE TOULOUSE



La Convention peut être résiliée de plein droit par l'une des Parties en cas de manquement grave aux engagements résultant de la Convention, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir. Cette résiliation devient effective deux (2) mois après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la résiliation, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification ultérieure de la Convention doit faire l'objet d'un avenant signé par les PARTIES.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES LIEES A LA PRESENTE CONVENTION

La Convention est soumise aux lois et règlements français.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de celle-ci, les Parties s'engagent à s'efforcer de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les Parties pourront soumettre leurs différends aux tribunaux compétents.

Fait à Toulouse par signature électronique via LexPersona, le 13 mars 2025.

Pour : Comue de Toulouse

Signé électroniquement par Michael TOPLIS
Fonction :
Président

Le 13/03/2025 à 18:30

Pour : INKIPIT, L'ÉCOLE DU PRENDRE SOIN, DÉVELOPPÉE PAR L'ARSEAA

Signé électroniquement par David DE FARIA
Fonction :
Directeur

Le 14/03/2025 à 09:14

Pour : L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS DU TARN

Signé électroniquement par Denis CADALUX
Fonction :
Président

Le 27/03/2025 à 15:23



200
adhérents

+ de 400 personnes en
situation de handicap, de
dépendance ou de difficultés
sociales accueillies ou
accompagnées **et + de 800**
majeurs protégés
accompagné



11 établissements
et services
Et 5 dispositifs

300
salariés

APAJH DU TARN
SIEGE SOCIAL 46 RUE SERE DE RIVIERES 81000 ALBI
Tél : 05 63 45 33 62 - Mail : accueil@apajh81.org
www.apajh81.org